La météo

Aujourd'hui: Ensoleillé, chaud et humide

Minimum 18° Maximum 29°

Demain: Nuageux, quelques averses et possibilité d'un orage

DÉTAILS CAHIER SPORTS

La Presse

LE PLUS GRAND QUOTIDIEN FRANÇAIS D'AMERIQUE

JE ME SENS BIEN avec Blondin mazda
6464, HENRI-BOURASSA E. 324-9100
1940048

• MONTRÉAL, JEUDI 19 AOÛT 1993 109e ANNÉE Nº 295 56 PAGES, 4 CAHIERS

Îles de La Madeleine: 1.00 50¢ Taxes en sus

Aujourd'hui



A 11 KIMBERLY MAYS

Un tribunal donne gain de cause à une adolescente «échangée» à sa naissance en refusant un droit de visite à ses parents naturels.

B 1 AIR CANADA

Canadien estime que l'offre d'Air Canada d'acheter ses liaisons internationales représente un «complot diabolique» visant à l'éliminer.

B 16 AUTOCHTONES

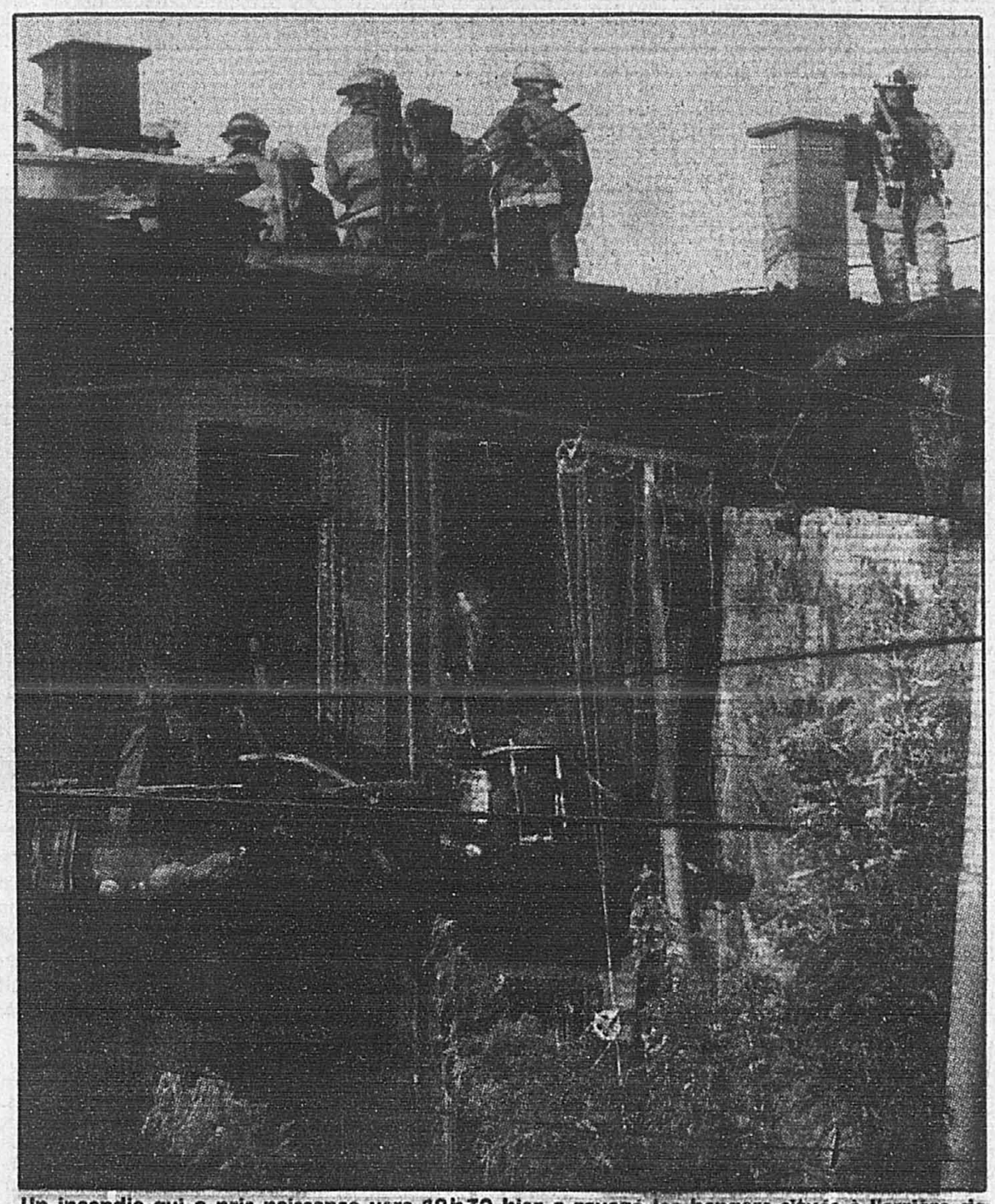
Une commission d'enquête estime que le droit inhérent des autochtones à l'autonomie est déjà inclus et protégé par la constitution.

Sommaire

Annonces classées
immobilier ..... B11 à B13
marchandises B13-B14
emplois B14
automobiles B15
propositions d'affaires B4
Arts et spectacles
informations ..... C6 à C8
ciné-horaires C8
télé-horaires C6
télévision C6
Bandes dessinées B15
Bridge C9
Décès C11
Économie ..... B1, B4 à B9
Éditorial B2
Êtes-vous observateur? . B11
Feuilleton B13
Horoscope B12
Le monde B3, B10
Loteries — résultats: A7
«Mot mystère» C9
Mots croisés B14
Quoi faire C5
Sortir ..... C1 à C4
Sports
François Béliveau ..... page 5



ALERTE GÉNÉRALE, RUE CHABOT



Un incendie qui a pris naissance vers 18h30 hier a ravagé les hangars situés à l'arrière de l'immeuble qui porte les numéros civiques allant de 5278 à 5288, rue Chabot, juste au sud de la rue Masson, à Montréal. Plusieurs logements contigus aux hangars ont aussi été endommagés, surtout dans la cuisine, à l'arrière. Le feu, qui a nécessité une alerte générale (125 pompiers environ répondant à cinq alertes en 13 minutes), s'est rapidement propagé par les remises de tôle s'élevant jusqu'au toit de l'édifice. Les pompiers ont toutefois réussi à limiter les dégâts en chassant les flammes hors des logements. Les immeubles voisins de chaque côté ont aussi été touchés par l'eau et la fumée. Évacués, les locataires des trois immeubles devaient trouver un endroit pour dormir ou être relogés par le Service des incendies. Vers 23 h, le feu a repris dans l'entretoit du 5284, là où il s'était d'abord déclaré, mais il semblait en voie d'être maîtrisé une heure plus tard.

PHOTO DENIS COURVILLE, *La Presse*

Montréal fermerait ses portes pendant 25 jours

FRANÇOIS BERGER

La Ville de Montréal envisage d'arrêter toutes ses activités, sauf certains services jugés essentiels, pendant 25 jours au cours de la prochaine année, si elle n'arrive pas à des ententes avec les syndicats de ses 14000 employés sur la réduction des coûts salariaux.

La fermeture temporaire de la Ville de Montréal, comme cela est notamment envisagé à Toronto où les vendredis seraient chômés, pourrait avoir lieu en une seule fois, c'est-à-dire pendant 25 jours ouvrables consécutifs, ou en quatre périodes d'une durée de quatre, sept et dix jours chacune, ou encore de façon éparpillée au cours de l'année au moyen de «congés sans solde» (des licenciements temporaires) affectant 10 p. cent du personnel à la fois.

C'est ce que propose un document qui circule depuis quelques jours dans les officines de l'administration municipale, mais dont la Ville refuse d'authentifier l'origine. «Un groupe de travail étudie des scénarios pour réduire les coûts, dont des alternatives qui ressemblent à ce qui se passe à Toronto ou ailleurs», a confirmé à *La Presse* hier M. Michel Brousseau, négociateur en chef de la Ville dans les pourparlers avec les syndicats. «Ces études ne sont pas terminées», a-t-il ajouté.

«S'il n'y a pas d'entente avec les syndicats, nous devrons prendre d'autres mesures pour atteindre l'équilibre budgétaire, incluant la possibilité de mises à pied», a indiqué M. Brousseau en disant ne pas pouvoir identifier l'origine du document proposant la fermeture de la Ville pendant 25 jours. Il a rappelé que la province de l'Ontario projette aussi des fermetures temporaires de services, de même que le gouvernement du Québec qui veut mettre ses employés en «congé sans solde» durant trois jours par année.

Le document, intitulé *Mesures alternatives, hypothèses retenues le 3 août 1993*, dont *La Presse* a obtenu copie, circule parmi les

VOIR MONTRÉAL EN A 2

Les conservateurs talonnent les libéraux

PHILIPPE DUBUISSON
du bureau de La Presse
OTTAWA

La popularité personnelle de la première ministre Kim Campbell se traduit par une remontée du Parti conservateur dans la faveur populaire. L'écart qui sépare les conservateurs des libéraux dans les intentions de vote n'est plus que de quatre points contre dix il y a un mois.

C'est ce que révèle un sondage de la maison Gallup réalisé entre le 9 et le 16 août auprès de 1012 adultes canadiens. Les libéraux de Jean Chrétien obtiennent 40 p. cent des intentions de vote contre 43 p. cent le mois précédent. Le PC reçoit l'appui de 36 p. cent des électeurs décidés contre 33 p. cent en juillet.

La remontée des conservateurs dans la faveur populaire est attribuable à la popularité personnelle de Mme Campbell. Un peu plus d'un mois après son arrivée dans le fauteuil de premier ministre, Gallup révélait que le taux de satisfaction à son égard était de 51 p. cent contre 22 p. cent de mécontents.

Depuis la démission de l'ex-premier ministre Brian Mulroney en février dernier, les conservateurs sont passés de 21 p. cent des intentions de vote à 36 p. cent. Pendant ce temps, les libéraux sont passés de 49 p. cent des intentions de vote à 40 p. cent.

SONDAGE GALLUP

LE CHOIX DES ÉLECTEURS

	PC %	LIB %	NPD %
AOÛT 93	36	40	8
JUILLET 93	33	43	8
JUIN 93	36	41	10
MAI 93	31	39	13
AVRIL 93	32	39	13
MARS 93	29	42	13
FÉVRIER 93	21	49	16
JANVIER 93	19	49	17
DÉCEMBRE 92	19	49	16
NOVEMBRE 92	22	47	14
OCTOBRE 92	22	44	18
SEPTEMBRE 92	21	44	18
AOÛT 92	21	44	16
ÉLECTIONS 88	43	32	20

Infographie La Presse

La stratégie du gouvernement conservateur de ne pas tenir d'élections générales avant le 18 ou le 25 octobre semble ainsi rapporter des dividendes. Depuis plus d'un mois, Mme Campbell parcourt le pays aux frais des contribuables en multipliant les rencontres publiques et les annonces

VOIR GALLUP EN A 2

Accusé de viol, il est libéré parce que la victime refuse de témoigner en public

YVES BOISVERT

Une adolescente de 17 ans, qui accuse cinq jeunes hommes de l'avoir violée l'an dernier, a préféré qu'on libère un des accusés plutôt que de témoigner en public.

Le 15 avril 1992, la jeune femme, qui fréquentait un des cinq accusés, s'était rendue avec lui dans un duplex de LaSalle, où quatre amis de son copain les ont retrouvés.

Elle aurait alors été violée et sodomisée par les cinq garçons, y compris son «chum». Il y avait deux mineurs et trois jeunes adultes. La jeune femme s'est rendue à l'hôpital tout de suite après l'agression.

Il a fallu plusieurs mois pour retracer les cinq suspects, que la victime ne connaissait pas tous.

Les cinq ont finalement été accusés, mais dans quatre procès séparés.

Un des deux mineurs a été déclaré coupable et condamné à un an de détention dans un centre d'accueil, l'an dernier. L'autre mineur subira son enquête préliminaire bientôt. Le 22 septembre, deux des jeunes adultes reviendront en cour pour assister aux plaidoiries des avocats (la preuve est terminée dans ce dossier). Finalement, hier, l'enquête préliminaire de Hussein Daher, 22 ans, qui est le cinquième accusé, devait débuter.

Mais au moment où la victime a été appelée à témoigner devant le juge Luc Trudel, de la Cour du Québec, elle s'est effondrée en larmes. La Couronne (Me John-Denis Gerols) a demandé au juge Trudel de décréter le huis clos pour faciliter le témoignage de la victime, mais sans succès.

Le Code criminel prévoit qu'un juge peut décréter un huis clos (c'est-à-dire interdire à tous l'entrée dans la salle, sauf aux avocats) seulement s'il estime nécessaire «dans l'intérêt de la morale publique, du maintien de l'ordre ou de la bonne administration de la justice» que le public soit exclu.

En pratique, dans les affaires d'agression sexuelle impliquant des mineurs, les avocats du ministère public ont peu de difficulté à

VOIR VIOL EN A 2

Dorval et Mirabel conservent leur vocation

MAURICE JANNARD

La région de Montréal continuera d'être desservie par deux aéroports et Mirabel est là pour rester!

Ainsi en a décidé la société des aéroports de Montréal (ADM), l'organisme local qui administre les sites de Dorval et de Mirabel.

Au cours d'une conférence de presse, le président de l'ADM, M. Jacques Auger, a expliqué hier que son organisme en est venu à cette conclusion à la suite de nombreuses études et d'une vaste consultation auprès de tous les intervenants de la grande région métropolitaine.

Celui-ci espère maintenant que le débat est clos pour de bon. «On a tiré la ligne. On a pris une décision en dehors de toute émotion. C'est la fin de l'histoire.» Jacques Auger ajoutait même: «Le système de la dualité aéroportuaire de Montréal est le meilleur dans le moment.»

Les conclusions de l'ADM étaient prévisibles depuis le printemps dernier et la rencontre de presse d'hier avait pour but de rendre publique la volumineuse documentation qui a servi à la décision. Les différentes études techniques extérieures, dont celle de la firme Sypher: Mueller International, et les analyses internes ont coûté 350000$ au total.

Trois scénarios ont été envisagés: la concentration de tous les vols à Dorval, la concentration des vols à Mirabel ou le statu quo avec un plan d'action détaillé.

L'ADM a tranché pour la troisième option et les grandes lignes du plan de développement reprennent des projets et des idées qui sont ébauchées depuis qu'Ottawa a transféré l'administration de ces deux aéroports à un organisme local.

Les consultants américains Sypher: Mueller ont évalué que la concentration des vols à un seul aéroport ajouterait 155000 passagers de plus par année, selon une hypothèse conservatrice. Dans le meilleur des cas, il y aurait 300000 passagers de plus. Ce gain est jugé faible par l'ADM, puisqu'il s'agit d'une hausse variant de 2 à 4 p. cent par année par rapport au trafic actuel.

L'abandon des vols sur Mirabel et la concentration du trafic aérien à Dorval coûterait 643 millions de dollars, d'après les experts consultés par l'ADM. Amélioration du réseau routier, addition d'une piste et bruit intolérable pour les résidants des environs sont des facteurs négatifs à prendre en considération.

M. Auger signale de plus que ce scénario implique qu'il faudra rouvrir Mirabel en l'an 2013, puisque Dorval sera alors saturé.

La deuxième avenue, la concentration des vols à Mirabel, représente un investissement de 536 millions et il faut prévoir une forte somme (250 millions) pour une liaison, du type TGV, entre le centre-ville et l'aéroport.

Puisque les deux sites produisent des recettes nettes de 25 millions par année, les deux premières options constituent des dépenses hors des moyens financiers de l'ADM.

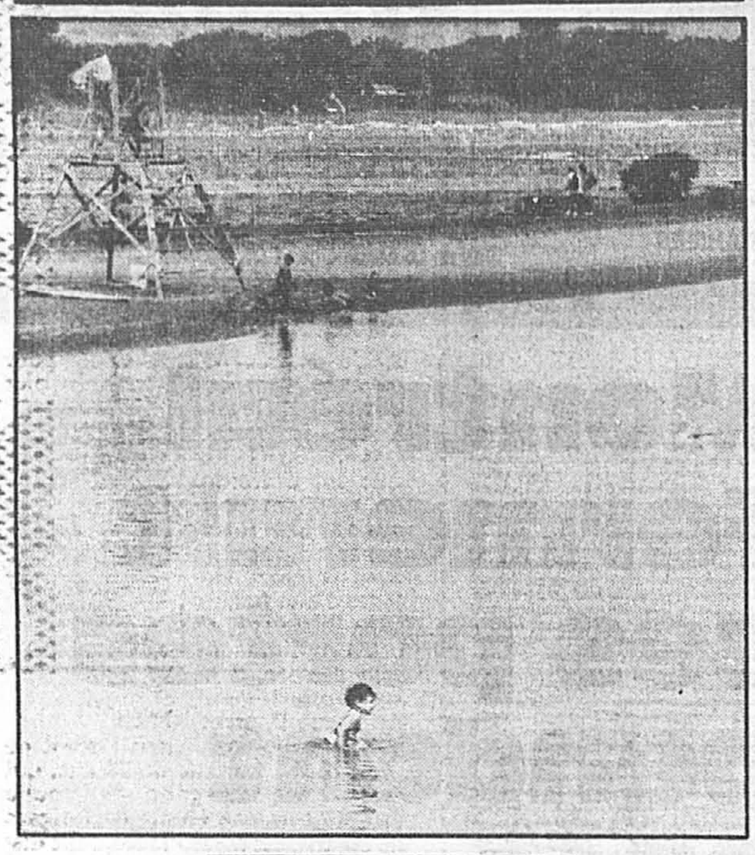
Reste la troisième voie, appelée développement simultané des deux aéroports. L'avenir des aéroports est axé sur la stratégie suivante: modernisation des sites, amélioration des voies d'accès et croissance des affaires.

L'ADM prévoit investir 150 millions aux deux aéroports sur une période de cinq ans, surtout à Dorval. Un projet est à l'étude

VOIR DORVAL EN A 2



Demain dans *La Presse*



WEEK-END SPORTIF

Une visite à l'Enviroparc

■ Dame Nature nous a choyés cet été et les activités de plein air n'ont jamais été aussi populaires. Notre journaliste Isabelle Ducas a donc visité pour vous l'Enviroparc, situé en bordure des écluses de Sainte-Catherine. Longeant la voie maritime, le trajet en vélo s'avère agréable. Quant au parc, il a tôt fait de vous charmer. À lire, demain, dans le WEEK-END SPORTIF où l'on vous invitera aussi à des matches de football miniature, au spectacle annuel du SuperMotocross et une nouvelle affaire de famille, le triathlon.

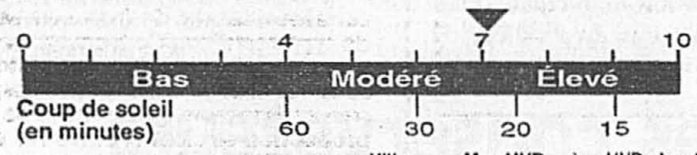
Collectes de sang

■ Aujourd'hui, la Croix-Rouge attend les donneurs aux endroits suivants:

- à Montréal: Centre des donneurs de sang, centre commercial Maisonneuve, 2991, Sherbrooke est (métro Préfontaine), de 9 h à 20 h;
- à Montréal: CFCF Inc., Studio 2, 405, avenue Ogilvy, de 10 h à 20 h.

Le soleil

Indice ultraviolet B du 19 août à Montréal



Avec un indice ultra-violet B inférieur à 4, le soleil a peu d'effet sur la peau exposée. Avec un indice modéré de 4 à 7, il est recommandé d'utiliser une crème solaire ou de porter un chapeau et des manches longues. Avec un indice élevé de plus de 7, il est possible d'avoir un coup de soleil après un temps relativement court.

Ville	Max UVB	à	UVB plus de 4
Hull /Ottawa	7.2	13h06	10h à 16h
Montréal	7.1	12h58	10h à 16h
Ste-Agathe	7.0	12h59	10h à 16h
Sherbrooke	7.0	12h51	10h à 15h
Drummondville	7.8	12h53	10h à 15h
Québec	6.6	12h48	10h à 15h

Le record du touche-auto

Presse Canadienne

TORONTO

■ Durant 114 heures (près de cinq jours), Cindee Tarasuk-Morgado s'est tenue debout, éveillée, la main constamment appuyée sur l'une des 10 voitures d'un concessionnaire de Vaughan, près de Toronto.

Cela lui a valu, hier, une Cougar de 21 000 $ et son nom inscrit au livre des records Guinness.

Ils étaient 79 à participer ainsi à cet étrange concours d'endurance, dont les recettes vont à la Fondation Rêves d'enfants, qui rend possible aux enfants atteints d'une maladie mortelle la réalisation du rêve de leur vie.

Cindee, qui est âgée de 31 ans, a continué à toucher à sa voiture pendant sept heures après que la seule autre concurrente encore en lice, Sylvie Nickerson, eût abandonné.

Les participants pouvaient se reposer 15 minutes à toutes les deux heures.

Qu'est-ce que vous avez trouvé de plus difficile, a-t-on demandé à la gagnante? La pluie qui a fait rage à un moment donné, a répondu Cindee, et la période entre 4 h et 6 h, le matin.

Quels sont vos projets maintenant? «Dormir, que dormir», a-t-elle dit en bâillant.

Tirage d'hier

Le Lotto 6/49 20 22 37 42 43 46 (24)

E-X-T-R-A 5 2 2 9 6 3

La quotidienne — Tirage d'hier

à trois chiffres 664

à quatre chiffres 6805

ABONNEMENT 285-6911
Le service des abonnements est ouvert du lundi au vendredi de 7 h à 17 h 30
RÉDACTION 285-7070
PROMOTION 285-7100
COMPTABILITÉ
Grandes annonces 285-6892
Annonces classées 285-6900

ANNONCES CLASSÉES
lundi au vendredi de 8 h 30 à 17 h 30 285-7111
Décès, remerciements 285-6816
GRANDES ANNONCES
Détaillants 285-7202
National, Télé+ 285-7306
Vacances, Voyages 285-7265
Carrières et professions, nominations 285-7320

La Presse

LA PRESSE est publiée par LA PRESSE, LTÉE, 7, rue Saint-Jacques, Montréal H2Y 1K9. Seule la Presse Canadienne est autorisée à diffuser les informations de *LA PRESSE* et celles des services de la Presse Associée et de Reuter. Tous droits de reproduction des informations particulières à *LA PRESSE* sont également réservés. « Courrier de la deuxième classe —
Enregistrement : numéro 1400 » Port de retour garanti.
(USPS003692) Champlain N.Y. 12919-1518.
RENSEIGNEMENTS 285-7272

33-4

CODE DU JOUR — **JEUDI 19 AOÛT 1993**

SUITE DE LA UNE

MONTRÉAL

Montréal fermerait ses portes pendant 25 jours

gestionnaires et les syndicats de la Ville. Selon ce projet de fermeture, la cessation des activités municipales pendant 25 jours représente une économie de 60 millions dans les dépenses.

Selon un porte-parole de la Ville, M. Marc Lord, il ne s'agit «pas d'un document officiel». Mais «ça se peut, a dit M. Lord, qu'il y ait un certain nombre d'hypothèses» de ce type.

L'administration du maire Jean Doré a déjà fait savoir aux syndicats qu'elle cherche à réaliser des économies de 200 millions de dollars, dont 30 millions au niveau des salaires. Les économies annuelles visées représentent dix p. cent du budget municipal, soit la même proportion que les licenciements temporaires proposés par le document-mystère.

La Ville a fixé au 27 août, soit vendredi de la semaine prochaine, la date limite pour en arriver à un accord avec les syndicats représentant les cols bleus, les cols blancs, les professionnels, ingénieurs et autres employés.

Hier, des négociations intensives se poursuivaient entre l'administration et les dirigeants syndicaux. Les parties sont cependant convenues de ne pas faire de commentaires aux médias sur le déroulement de ces pourparlers.

La Ville réclame entre autres la réorganisation des horaires de travail afin d'éliminer la rémunération du temps de travail supplémentaire. Elle veut aussi réduire ses effectifs de 500 personnes à court terme, au moyen de mises à la retraite prématurée et du non-remplacement des démissionnaires.

Le document sur la cessation temporaire des activités municipales, qui pourrait commencer aussi tôt que le 1er octobre prochain, note que certains services, qualifiés d'essentiels, ne pourraient pas être annulés, comme l'enlèvement de la neige lors de tempêtes. On peut également classer dans la liste des services essentiels l'enlèvement des ordures ménagères, la lutte contre les incendies ou encore le maintien en bon état des égouts et aqueducs.

Le document stipule aussi que «le personnel affecté aux services essentiels sera mis à pied par la suite, durant une période de 25 jours».

Dans le cas de mises à pied sporadiques affectant chaque fois le dixième du personnel, un scénario plus réaliste qu'une fermeture d'un mois complet, le document note qu'il n'y aurait «pas de coupure brutale de services mais bien un allongement des files d'attente» des citoyens dans les différents services destinés au public.

Parmi les inconvénients des scénarios de cessation des activités, le même document note les effets négatifs sur le tourisme (principales attractions fermées), sur l'accès aux équipements de loisirs (piscines, bibliothèques) ainsi que sur l'entretien des espaces verts.

Seul le scénario d'une fermeture totale pendant 25 jours d'affilée permettrait aux employés de la Ville de toucher des prestations du régime d'assurance-chômage, indique le document officieux, rédigé manifestement par quelqu'un bien au fait des activités municipales de Montréal. □

GALLUP

Les conservateurs talonnent les libéraux

gouvernementales, ce qui lui apporte une forte attention médiatique.

Le dernier sondage Gallup confirme par ailleurs le faible niveau de popularité des néo-démocrates d'Audrey McLaughlin, qui risquent de disparaître de l'échiquier politique avec l'appui de seulement 8 p. cent des électeurs canadiens, un score identique à celui du mois précédent. Le Reform Party et le Bloc québécois obtiennent respectivement 7 p. cent et 6 p. cent des intentions de vote à l'échelle canadienne.

À moins de trois semaines du déclenchement des élections, 26 p. cent de la population adulte canadienne demeure indécise dans ses intentions de vote, indique également ce sondage.

Selon les indications qui circulent dans la capitale fédérale, Mme Campbell annoncera le déclenchement des élections entre le 30 août et le 7 septembre pour la tenue du scrutin le 18 ou le 25 octobre. Mme Campbell pourrait même profiter de son assemblée d'investiture le 30 août dans son comté de Vancouver-centre pour annoncer le déclenchement de la campagne électorale.

Les résultats du sondage Gallup par régions indiquent par ailleurs que les libéraux continuent de dominer largement en Ontario, qui compte 99 des 295 circonscriptions fédérales, ce qui est de nature à encourager les troupes de Jean Chrétien. Ainsi, les libéraux obtiennent 53 p. cent des intentions de vote dans cette province contre 31 p. cent pour le PC, 7 p. cent pour le NPD et 6 p. cent pour le Reform Party.

Au Québec, où l'on compte 75 circonscriptions, les troupes de Kim Campbell semblent réaliser une importante remontée. Les conservateurs recueillent 47 p. cent des intentions de vote contre 28 p. cent pour le Bloc québécois, 19 p. cent pour les libéraux et 5 p. cent pour le NPD. Les résultats régionaux de ce sondage comportent toutefois une marge d'erreur de 6 p. cent et plus en raison de la taille réduite de l'échantillon.



De passage à Charlottetown hier où elle n'a pu résister à la tentation de goûter aux homards de l'Île-du-Prince-Édouard, la première ministre Kim Campbell en a profité pour se démarquer davantage de son prédécesseur, Brian Mulroney, laissant entendre qu'elle pouvait très bien remporter les prochaines élections sans son aide. «J'ai toujours prétendu que l'appui d'une personne qui ne se représente plus n'avait pas autant d'impact qu'une campagne basée sur mes propres mérites», a déclaré Mme Campbell après qu'on lui eut demandé si elle avait requis la présence de M. Mulroney à ses côtés pendant la prochaine campagne.

Au cours du dernier mois, le gouvernement Campbell a conclu une entente avec le gouvernement Bourassa dans le dossier de la formation de la main-d'oeuvre, ce qui pourrait expliquer la remontée des conservateurs dans les sondages au Québec. Les paramètres de cette entente n'ont toutefois pas encore été publiés et les détails demeurent à être négociés.

Dans les Prairies (54 circonscriptions), conservateurs et libéraux sont pratiquement à égalité. Les troupes de Kim Campbell obtiennent 37 p. cent des intentions de vote contre 35 p. cent pour celles de Jean Chrétien, 16 p. cent pour celles du réformiste Preston Manning et 11 p. cent pour celles d'Audrey McLaughlin.

En Colombie-Britannique (32 circonscriptions), province d'origine de la première ministre, ce sont les libéraux qui dominent, avec 35 p. cent des intentions de vote contre 29 p. cent pour le PC, 17 p. cent pour le NPD et 15 p. cent pour le Reform Party.

Les libéraux mènent aussi dans les provinces de l'Atlantique (32 circonscriptions), mais les conservateurs semblent réaliser une remontée. Les libéraux recueillent 50 p. cent des intentions de vote contre 44 p. cent pour le PC et seulement 2 p. cent pour le NPD et le Reform Party.

Ce sondage, en ce qui a trait aux résultats à l'échelle canadienne, comporte une marge d'erreur de 3,1 p. cent, 19 fois sur 20. La question posée pour ce sondage était: «Si des élections fédérales avaient lieu aujourd'hui, quel serait le parti du candidat de votre choix?» □

DORVAL

Dorval et Mirabel conservent leur vocation

pour ajouter des voies sur l'autoroute 13, entre Mirabel et Dorval, ce qui nécessite des dépenses de sept millions par le gouvernement du Québec.

L'ADM prévoit que le nombre de passagers passera de huit millions en 1992 à 11 millions en l'an 2000. Toronto reçoit actuellement près de 21 millions de passagers.

Mais pour le président de l'ADM, les comparaisons entre Montréal et la Ville-Reine constituent «un faux débat.»

«Le bassin de population de la région de Toronto est de 25 p. cent supérieur à celui de Montréal», a-t-il dit. Dans un rayon de 100 kilomètres, la proportion atteint 48 p. cent de plus. La capitale ontarienne compte sur un nombre d'immigrants plus élevé, une clientèle utilisant davantage les transports aériens.

Le PIB de l'Ontario est supérieur à celui du Québec dans une proportion de 74 p. cent. «Cette supériorité de la croissance économique de Toronto sur Montréal est le véritable motif de l'augmentation de son trafic aérien», explique le président de l'ADM.

Réactions

Dans l'ensemble de la communauté régionale, la décision de l'ADM est accueillie favorablement.

Le président de la Chambre de commerce du Montréal métropolitain, M. Bernard Roy, qui était présent à la conférence de presse, a déclaré à *La Presse* qu'il était satisfait. «Au début, j'étais sceptique mais après avoir discuté avec les experts qui ont été consultés, je crois qu'il s'agit de la meilleure solution», a affirmé ce dernier.

«Il est certain que Toronto restera la plaque tournante internationale du Canada dans le transport aérien, mais faut-il que Montréal se contente de devenir un centre régional?» demande M. Roy. Il répond lui-même: «Je crois que la solution proposée assure le développement des aéroports de Montréal.»

Le maire de Montréal, M. Jean Doré, a bien accueilli la décision de l'ADM. «Dans le contexte économique actuel, cela répond aux préoccupations de l'administration montréalaise», a fait savoir le maire Doré par voie de communiqué.

De même, la conférence des maires de la banlieue de Montréal, les transporteurs Air Canada et Air Transat, et le Conseil du patronat du Québec endossent tous les conclusions de l'ADM.

M. Ghislain Dufour, du Conseil du patronat, a jugé que ces recommandations sont «financièrement et socialement correctes», souhaitant que le gouvernement du Québec donne suite «le plus rapidement possible» à l'idée d'ajouter des voies réservées à l'autoroute 13, pour faciliter l'accès aux aéroports.

Quant au maire de Laval, Gilles Vaillancourt, il est soulagé et satisfait de la décision: «C'est une excellente nouvelle pour la région», a-t-il lancé aux journalistes, alors qu'il assistait au dévoilement du rapport. Les deux aéroports, soutient le maire Vaillancourt, «ont souffert de cette période de questionnement.»

L'Association du cargo aérien de Montréal, qui représente l'industrie du fret aérien, exprime elle aussi son «appui non équivoque».

Son président, John Gladu, s'est dit soulagé de la fin des discussions stériles et des tergiversations qui durent depuis quinze ans.

Cette décision claire et justifiée, souligne M. Gladu, «nous permet de planifier nos activités et de penser en termes de développement».

À l'Office des congrès et du tourisme du Grand Montréal, on se montre tout aussi satisfait.

Son pdg, Charles Lapointe, note que «ce qui compte le plus pour notre économie, c'est d'augmenter le nombre de passagers origine-destination, et c'est ce à quoi nous voulons nous attaquer, avec les aéroports». □

VIOL

Accusé de viol, il est libéré parce que la victime refuse de témoigner en public

obtenir une ordonnance de huis clos, du moins au stade de l'enquête préliminaire. Mais il faut en principe que le juge soit convaincu que la victime est dans l'impossibilité de témoigner en public pour qu'il ordonne que l'on verrouille les portes de la salle d'audience.

Le principe qui veut que les procédures judiciaires se déroulent en public est bien ancré dans la tradition judiciaire canadienne.

Hier, donc, voyant que le ministère public réclamait le huis clos, le juge Trudel a déclaré qu'il n'était «pas très favorable au huis clos» en général et que de toute manière, la loi est très stricte à ce sujet.

«Quand la justice est faite en secret, les gens peuvent imaginer des choses, a-t-il dit. C'est le devoir de tout citoyen de témoigner en public. La loi l'exige.»

Le juge a laissé planer la menace d'un outrage au tribunal advenant le refus de la victime de livrer son témoignage, mais il a suspendu l'audience quelques minutes.

De retour dans la salle d'audience, la jeune femme n'avait pas changé d'idée.

«Si vous ne voulez pas témoigner, vous êtes libre. Mais l'accusé sera libre aussi», a-t-il expliqué.

«En 25 ans de pratique, je n'ai jamais vu quelqu'un qui ne pouvait pas témoigner», a ajouté le juge Trudel, précisant qu'il est toujours possible de faire des pauses quand cela devient trop pénible pour le témoin.

«Vous dites que vous auriez honte de témoigner en public. Je vous comprends. Vous dites que vous seriez inconfortable. Je vous comprends. Mais les procès en privé ne sont à l'avantage ni des victimes, ni des accusés.»

Le juge a décrété un nouvel ajournement et au retour, la jeune femme a dit que ce n'était pas à elle de «dicter» la ligne de conduite du tribunal. Le juge a demandé à Me Gerols s'il avait un support juridique pour demander le huis clos. Celui-ci a répondu que le témoin serait plus «à l'aise». «Elle a peur?» a demandé le juge. «Je ne veux pas voir le public!» a répondu l'adolescente.

Me Gerols a alors proposé d'utiliser le télé-témoignage, qui permet aux enfants de témoigner dans une salle adjacente à la salle d'audience, de façon à ne pas faire face à l'accusé. Mais la jeune femme a dit que ce n'était pas le fait de faire face à l'accusé qui la troublait. C'était surtout le fait qu'il y ait d'autres personnes dans la salle, en particulier des journalistes.

La jeune femme a cependant accordé des entrevues aux journalistes après l'audience.

Finalement, le juge Trudel, rappelant qu'il devait avoir des motifs sérieux pour décréter le huis clos, et qu'il n'y avait presque personne dans la salle, a à nouveau ajourné l'audience à 14 h 30. Mais la jeune victime n'avait pas changé d'idée.

Devant cette situation, la Couronne n'avait donc plus de preuve à offrir contre Daher. L'accusé a été libéré.

«Je suis vraiment désolé pour vous. Mais vous auriez au moins pu commencer; vous avez été têtue», a dit le juge à la jeune femme.

«Je suis une mineure, j'ai des droits. Je sais que je ne peux pas témoigner en public. Ça me fait de la peine qu'il soit libéré, mais je suis fière d'avoir défendu mes droits», a-t-elle dit quelques minutes plus tard aux journalistes. «J'ai accepté de le faire à la caméra (télé-témoignage), le juge n'a pas été vraiment raisonnable», a-t-elle ajouté.

La jeune femme ne comprend pas pourquoi on l'a toujours laissée témoigner à huis clos jusqu'à maintenant, et pas cette fois-ci. Lors du procès des deux autres adultes, qui se terminera cet automne, le juge avait en effet accepté que son témoignage se fasse à huis clos. Quant aux procès au Tribunal de la jeunesse, ils sont toujours à huis clos, avec l'exception que les journalistes ont le droit d'y assister sans identifier les accusés.

Outre Daher, il ne reste qu'un procès à venir pour elle (elle a témoigné contre les trois autres). Il sera à nouveau au Tribunal de la jeunesse, donc à huis clos.

Me Gerols étudie la possibilité d'en appeler de la décision du juge Trudel. □

... VOIR PAGE C 12

La Presse

Perreault et les trains de banlieue: les maires se disent outrés de ne pas avoir été consultés

YVON LABERGE

■ Les maires de la banlieue de Montréal sont «offusqués» et «choqués» que le président du conseil d'administration de la STCUM ne les ait pas consultés avant de rendre public, plus tôt cette semaine, son plan de développement d'un réseau intégré de trains de banlieue.

Croyant les convaincre, Robert Perreault semble plutôt s'être mis à dos les 27 maires de la Conférence des maires de la banlieue de Montréal. Et la présidente de la Conférence, Mme Vera Danyluk, le lui a fait savoir hier soir lors de l'assemblée publique du Conseil de la Communauté urbaine de Montréal.

Pour la mairesse de Mont-Royal, les maires de la banlieue sont co-actionnaires avec Montréal dans la CUM comme ils le sont dans la STCUM. Partant, il aurait été plus convenable qu'on les consulte avant que M. Perreault n'utilise l'argent des contribuables pour promouvoir un projet qu'eux — les maires de la banlieue — et le Comité exécutif de la CUM n'ont toujours pas approuvé!

«J'ai été vraiment choqué en apprenant la publication d'un document faisant la promotion du réseau intégré de trains de banlieue sans même que nos représentants au conseil d'administration de la STCUM n'en est été avisés, a dit Mme Danyluk. Nous sommes offusqués que M. Perreault ait agi ainsi.»

Plus tard, Mme Danyluk a expliqué aux journalistes que le comité exécutif de la Conférence des maires de la banlieue s'est réuni mardi soir pour discuter le coup, «et nous avons demandé à nos représentants au conseil d'administration de la STCUM de nous faire rapport. On verra après».

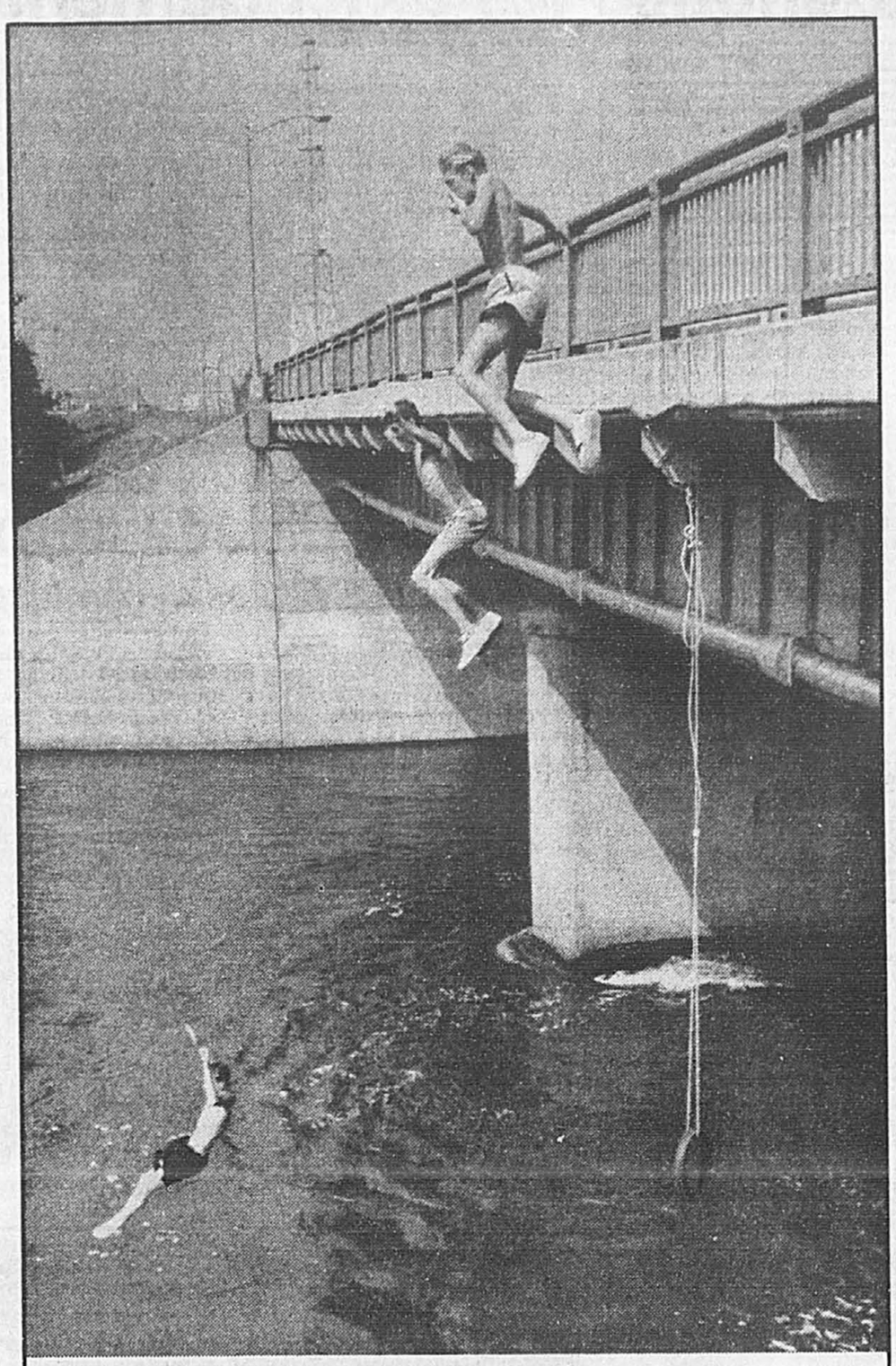
Essentiellement, les maires n'ont rien contre les trains de banlieue. Au contraire. Ils avaient demandé la modernisation de la ligne Deux-Montagnes/Montréal et ils l'ont obtenue. En 1989, ils convenaient avec Montréal de la nécessité de prolonger le métro vers Montréal-Nord et l'Est de l'île, mais ils attendent toujours. C'est là que le bât blesse.

Cela étant, pour certains d'entre eux et notamment pour le maire Yves Ryan, de Montréal-Nord, le réseau intégré de trains de banlieue n'est peut-être pas prêt de rentrer en gare.

Il n'en demeure pas moins que pour Robert Perreault, comme il le répète depuis près d'un an, il est dans «l'intérêt de la CUM que le projet de réseau intégré de trains de banlieue se réalise et rapidement».

Robert Perreault l'a répété hier et il entend bien faire de même tant et aussi longtemps que le projet ne sera pas devenu réalité. En attendant, il lui a fallu hier soir faire adopter — sans difficulté — le budget supplémentaire de 21,7 millions de dollars de la STCUM pour permettre justement aux trains de banlieue Rigaud-Montréal et Deux-Montagnes-Montréal de rouler jusqu'à la fin de l'année.

C'est que la STCUM et la CUM avaient espéré en décembre dernier — et les maires de banlieue par le fait même — que la gestion des trains de banlieue soit transférée à un organisme régional au plus tard le 31 août. On avait donc en conséquence prévu des crédits budgétaires pour les huit premiers mois de l'année. Cette espérance n'étant toujours pas comblée, la gestion des trains de banlieue continue d'être assumée par la STCUM. D'où la nécessité d'adopter un budget supplémentaire.



Rien n'arrête les casse-cou

Pour combattre la chaleur, rien de tel que se jeter dans l'eau glacée après quelques pirouettes dans les airs. Tout près des écluses de Côte-Ste-Catherine, des jeunes de Saint-Constant épatent les passants en plongeant dans le canal en-dessous du pont. Un jeu casse-cou. Ils ont même installé un pneu pour pouvoir se balancer au-dessus de l'eau et une corde pour éviter que le courant ne les amène trop loin. PHOTO STÉPHANE CARON, *La Presse*

Un clignotant 9-1-1 pour les chauffeurs de taxi?

SOPHIE SOMMELET

■ Après trois agressions en trois mois, le 9-1-1 obligatoire sur les voitures de taxis ne fait pas l'unanimité dans l'industrie du taxi, mais reste la mesure la plus appropriée actuellement pour protéger les chauffeurs de la CUM, question rapport qualité-prix, selon la Ligue de taxi.

A la compagnie de taxi Diamond, la direction préfère toutefois privilégier l'utilisation d'une vitre de protection qui séparerait le chauffeur du client, comme cela se voit fréquemment dans des villes comme New York. Le hic est que ce genre de vitre coûte relativement cher — entre 500 et 1000 dollars — pour un propriétaire de taxi.

Afin de remédier au problème, une très jeune compagnie québécoise, Panalex marketing, a mis au point une vitre de protection coûtant quelque 150 dollars en frais d'installation. La vitre serait financée par des petites annonces publicitaires dispersées sur le «bouclier» transparent. Les chauffeurs de taxi louerait le produit à Panalex qui leur promet de partager une partie des revenus publicitaires.

A noter toutefois que la compagnie n'offre aucune garantie pare-balles sur la vitre.

Même si elle suscite l'intérêt de la direction de Taxi Diamond, cette vitre de protection laisse sceptique le vice-président de la Ligue de taxi, Gérard Barthélémy. Selon lui, la vitre serait avant tout «un élément de dissuasion» puisqu'elle protège d'un couteau mais pas d'un revolver.

Par ailleurs, M. Barthélémy rappelle que le contrat qui lierait les chauffeurs à la compagnie n'est pas sans failles pour le moment. «Il est encore à l'étape de brouillon et ne fait pas très professionnel, certains points sont à encore à éclaircir».

Selon lui, «l'idée est bonne, mais si la compagnie ne l'améliore pas, elle sera reprise par d'autres qui offriront rapidement un meilleur produit.»

La Ligue de taxi tient aussi à mentionner que «Montréal, ce n'est pas encore New York», et qu'une vitre, de quelque nature qu'elle soit, brimerait la relation de sympathie entre un chauffeur et son client au risque de le faire se sentir dans un «cachot». M. Barthélémy ajoute que le mauvais sort frappe l'industrie mais qu'il ne faut pas tout chambarder pour autant.

Rappelons que le 9-1-1 est ce petit clignotant qui déjà été installé sur les autobus de la STCUM, pour prévenir les passants et automobilistes en cas d'agression ou de troubles survenant à l'intérieur du véhicule. De la même façon, un chauffeur de taxi qui se sent menacé par un agresseur pourrait déclencher le clignotant d'urgence afin de signaler sa détresse.

L'installation de ce système d'urgence est estimée à une centaine de dollars.

Une table de concertation doit se réunir le 25 août pour décider d'un possible règlement qui obligerait les chauffeurs à s'équiper du 9-1-1. Trois ligues de taxis, le service de police, le ministère du transport du Québec et la STCUM seront attablés pour trancher sur la question.

Quelque 150 agressions sur les chauffeurs de taxis sont perpétuées annuellement au sein d'un bassin de près de 5000 véhicules sur le seul territoire de la CUM.

Un bébé entre la vie et la mort après une mystérieuse chute

MARCEL LAROCHE

■ Pendant qu'un bébé de sept mois repose toujours entre la vie et la mort au département des soins intensifs de l'Hôpital général de Montréal, souffrant d'un traumatisme crânien extrêmement sévère résultant d'une mystérieuse chute, les policiers de la CUM demeurent plutôt suspicieux quant aux circonstances entourant cette nébuleuse affaire.

Le garçonnet dont l'identité n'a pas été divulgée, aucune accusation criminelle n'ayant encore été déposée devant le tribunal, aurait été grièvement blessé à la tête, en début d'après-midi de mardi, au moment où il se trouvait dans le domicile de ses parents, au 1851, rue Le Caron, dans le quartier Côte Saint-Paul, à Montréal.

Le père du poupon, un individu de 31 ans qui en assumait la garde en l'absence de sa femme, aurait lui-même alerté les techniciens d'Urgences-Santé en affirmant que son jeune fils avait accidentellement chuté dans la maison.

Grièvement blessé à la tête, l'enfant avait déjà sombré dans un profond coma, vers 14 h mardi, lorsque les ambulanciers l'ont transporté d'urgence à l'Hôpital Général de Montréal.

Se fiant à la première version du père voulant que son fils ait été victime d'une vilaine chute, les médecins ont plutôt été estomaqués de constater l'état de santé pitoyable du bambin souffrant de graves blessures au niveau de la tête.

L'incident a aussitôt été rapporté au policiers du district 22 de la CUM qui ont amorcé une enquête pour tenter de déterminer si la petite victime avait réellement été blessée aussi sérieusement en chutant dans la maison.

Devant la complexité de toute cette histoire, et surtout devant le peu d'espoir des médecins de pouvoir sauver la vie de la petite victime, l'enquête a été transférée plus tard aux sergents-détectives Yvon Giroux et Jacques D'Astous, sous les ordres du lieutenant-détective Jean Ostiguy, des homicides de la police de la CUM.

Les parents du garçonnet ont longuement été rencontrés hier par les policiers de la CUM qui ont recueilli leurs dépositions. Après avoir rempli ces formalités, le jeune couple d'origine italienne a été remis en liberté en attendant la conclusion de l'enquête policière.

Par ailleurs, les autorités médicales entretiennent de sérieux doutes quant aux chances de survie du poupon qui est toujours maintenu artificiellement en vie depuis son admission mardi après-midi à l'Hôpital Général de Montréal.

L'EXPRESS DU MATIN

INDIVIDU RECHERCHÉ

■ Un mandat d'arrestation pour meurtre prémédité a été émis hier contre Gezim Dedja, un ressortissant albanais que les policiers de la CUM voudraient bien interroger en rapport avec la mort violente d'une femme tuée à coups de couteau dimanche soir dernier, dans son appartement de la rue Bourret, à Côte-des-Neiges, dans l'ouest de Montréal. L'homme de 28 ans, qui serait l'ex-compagnon de Youlia Ermenlieva, une étudiante Bulgare de 30 ans, est mystérieusement disparu depuis que cette dernière a été poignardée à mort, au terme d'une violente dispute conjugale. Toute information sur les allées et venues de cet homme peut être communiquée en toute confidentialité aux sergents-détectives Guy Préfontaine ou Ronald Blanchette, des homicides de la police de la CUM, à 280-2052.



Gezim Dedja

ENTENTE AU MÉRIDIEN

■ Au terme de négociations ayant duré plusieurs jours, la direction de l'hôtel Méridien, à Montréal, et le syndicat affilié à la CSN sont parvenus hier soir à une entente de principe, a fait savoir la centrale syndicale par voie de communiqué. «Cette entente cadre avec les règlements déjà conclus cet été durant les négociations dans l'industrie hôtelière», a indiqué le syndicat, sans plus de précision. Les employés du Méridien doivent se prononcer sur cet accord de principe lors d'une assemblée générale, demain.

FROMAGE RETIRÉ

■ La coopérative Agropur a annoncé hier le «retrait préventif» d'une certaine quantité de fromages salés de type tortillon. Ce fromage, vendu en sachet ou en pot de plastique sous les marques Le Petit Gaspésien et Princesse, porte un code de production se situant entre les numéros L290 et L316 inclusivement. La compagnie a décidé de retirer ce lot des tablettes des détaillants par mesure de prudence après avoir été informé qu'un consommateur avait décelé un morceau de verre dans un contenant. Les consommateurs qui auraient en leur possession un fromage tortillon, portant le code de production se situant entre les numéros L290 et L316 sont priés de le retourner à leur marchand, précise le communiqué d'Agropur.

DES EXPLICATIONS DU 9-1-1

■ Les policiers de la CUM ont laissé filer les voleurs qui ont vidé le commerce Cuirs Mont-Royal, situé au 826-A avenue Mont-Royal, à cause de l'erreur d'une préposée du Centre d'urgence 9-1-1 qui n'a pas remarqué que le système informatique de répartition des appels indiquait la rue Roy plutôt que l'avenue du Mont-Royal. Dix minutes après ce premier appel, la compagnie Centre de sécur Digital a aussi téléphoné aussi au 9-1-1, pour signaler le même vol. Les policiers ont alors immédiatement répondu en se rendant cette fois à la bonne adresse. Déplorant que ce genre d'erreurs se produise — l'appel concernant un autre vol dans un dépanneur a été effacé récemment — le Centre d'urgence 9-1-1 a tenu à rappeler dans un communiqué que son système, qui traite chaque année plus de 1,6 million d'appels, est néanmoins efficace.

EXTRAS • EXTRAS • EXTRAS • EXTRAS
BERKELEY SYSTEM VISION After Dark 2.0 "Screen Saver" pour Mac 39.99
Star Trek "Screen Saver" pour Mac 49.99
Jeu GRAVIS pour Mac 49.99
Manette GRAVIS pour Mac 89.99

AVENTURE ELECTRONIQUE
Le Futur c'est Aventure...

Concessionnaire autorisé
Lecteur CD-300
• Accès rapide
• Compatible avec disques audio et Photo CD de Kodak
549
549$

Branchez-vous sur de grosses économies.

Apple
6 MOIS*
SANS INTÉRET NI PAIEMENT*
(MÊME SUR LES TAXES)
DÉPÔT DE 20% DE LA FACTURE TOTALE REQUIS
SUR ARTICLES SÉLECTIONNÉS APPLE
SUJET À L'APPROBATION DU CRÉDIT. DÉTAILS EN MAGASIN.

Concessionnaire autorisé
Macintosh Classic Couleur avec imprimante StyleWriter II
INCLUS Claris Work AT Ease & Clip Art
• Clavier & souris
• 4 Mo de mémoire
• SuperDrive™ 1,4 Mo Apple®
• Disque dur de 80 Mo Apple®
1749
1749$

Concessionnaire autorisé
Macintosh LC II avec imprimante StyleWriter II
INCLUS Claris Work AT Ease & Clip Art
• 4 Mo de mémoire
• Disque dur 80 Mo
• SuperDrive™ 1,4 Mo
• Souris & microphone
• Moniteur RGB 14" Performa™
Clavier optionnel
1669
1669$
LC II et Personal LaserWriter 300: 2069.00$

Apple et le logo Apple sont des marques déposées de Apple Computer, Inc. Macintosh Classic Couleur, Macintosh LCII et StyleWriter II sont des marques de commerce de Apple Computer, Inc.

MONTREAL OUEST Boul. Brunswick à Fairview 630-6815
MONTREAL CENTRE Centre Decor Decarie 733-6900
ST-LÉONARD 4550 Métropolitain est 722-4550
RIVE-NORD Centre Decor 440 686-3956
RIVE-SUD 8100 boul. Taschereau 923-8100
TROIS-RIVIERES Carrefour Trois-Rivières Ouest 691-4520
JOLIETTE Les Galeries Joliette 752-1255
SOREL Les Promenades de Sorel 746-4736
LIVRAISON GRATUITE MÊME LE DIMANCHE! Détails en mag

L'opposition dénonce les amendements à la charte de Montréal

JEAN-PIERRE BONHOMME

■ Des conseillers municipaux se sont plaints, hier, de ce que la Ville de Montréal ait choisi de présenter au gouvernement du Québec une requête formelle relative au changement de sa charte (un projet de loi spéciale de l'Assemblée nationale) sans que certains de ses éléments principaux aient été soumis au conseil municipal au préalable.

La Ville, quant à elle, a répliqué que rien, en ce cas, n'est un changement aux procédures usuelles et que tous les changements seront soumis à la considération du conseil municipal à sa réunion ordinaire du 13 septembre.

Les conseillers municipaux Nick Auf der Maur, Sam Boskey, et Marvin Rotrand, notamment, ont vivement regretté que certaines sections de cette demande de modification à la Charte (comprenant 16 articles) aient été passées sous silence lors des assemblées précédentes du conseil municipal.

Ils reprochent à l'administration, notamment, de ne pas avoir soumis au conseil municipal les 15e et 16e articles. Le 15e a pour objet d'obtenir du gouvernement l'autorisation de ne pas avoir recours à des soumissions publiques pour accorder des contrats, lorsque ceux-là impliquent une participationn avec d'autres corporations municipales. Le 16e autoriserait la Ville à échanger, avec la Corporation du cimetière Mont-Royal, des terrains situés dans les limites du parc du mont Royal.

Il n'a pas été possible d'obtenir, hier, les documents pertinents qui ont été soumis à l'Asssemblée nationale, ni de connaître la nature exacte des modifications proposées.

Le porte-parole de la Ville a répliqué hier, au nom du comité exécutif, que les procédures, en ce cas, sont correctes. La Ville, a-t-il dit, a toujours eu l'intention de soumettre ces questions à la considération du conseil municipal, même si, selon lui, le comité exécutif a le pouvoir de passer outre. Il a reconnu que les questions qui concernent les appels d'offre et les échanges de terrain avec le cimetière, sont des dossiers nouveaux. Selon les règlements de l'Assemblée nationale, a-t-il expliqué, les avis publics doivent paraître dans les journaux à quatre reprises d'ici le 15 septembre. C'est le processus qui est engagé actuellement.

Le conseiller Marvin Rotrand a écrit au maire, M. Jean Doré, mardi. Il lui communique, par ce moyen, son profond désaccord (strenuous objection). Il estime qu'il est inacceptable et inexcusable de tenter de faire amender la loi constitutive de la Ville, «sans obtenir au préalable l'avis et le consentement du Conseil municipal». Il estime que les questions relatives à la création d'une société paramunicipale pour gérer le parking, incluses dans la requête, n'ont pas été suffisamment étudiées au conseil.

Cette controverse survient juste après le vif débat qui s'est déroulé au conseil municipal, la semaine dernière, au cours duquel une douzaine de conseillers municipaux, dont deux de la formation au pouvoir, le Rassemblement des citoyens de Montréal, ont réclamé un meilleur respect de l'autorité du conseil. On se souviendra qu'à cette occasion les opposants s'étaient rebellés. Ils avaient regretté que le comité exécutif ait signé une entente (un bail) avec le Centre de commerce mondial et entrepris de déménager 300 employés de la Ville avant même que le conseil ait donné son accord.

Le Parti lavallois présente son candidat à la mairie

Serge Tremblay, avocat de 31 ans, entend former une équipe dynamique

JEAN-PAUL CHARBONNEAU

■ C'est parce qu'il veut que les Lavallois dirigent leur ville qu'un avocat de 31 ans a décidé de plonger dans la jungle de la politique municipale de Laval en se présentant candidat à la mairie pour le compte du Parti lavallois (PL).

Serge Tremblay, demeurant dans le quartier Fabreville mais pratiquant à Saint-Eustache, est convaincu qu'il n'arrive pas en retard dans cette course où les observateurs de la scène électorale de Laval cherchent encore, à près de trois mois du scrutin, ses enjeux.

C'est modestement que Pierrette Roussin, présidente du PL, a présenté aux médias son candidat. En 1989, le PL avait loué une salle et, dans un style de convention américaine, avait présenté son candidat à la mairie (Pierrette Roussin) devant des centaines de militants. Hier, la rencontre s'est déroulée au local du parti, en présence de Mme Roussin et de quatre autres personnes.

Lors des dernières élections municipales, le PL avait fait élire deux candidats. Maurice Clermont et Pierre-Yves Pothier siègent cependant depuis la mi-août 1991 comme conseillers indépendants. Et même s'ils ont été sollicités, c'est comme indépendants qu'ils tenteront de se faire réélire le 7 novembre.

En relève

Me Tremblay arrive un peu comme un lanceur ou frappeur de relève dans cette campagne. Durant des semaines, les conducteurs passant dans l'île Jésus ont pu voir des panneaux électoraux montrant Mme Roussin avec Pierre Renaud. Celui qui visait le titre de candidat à la mairie pour le PL est disparu paisiblement de Laval pour aller occuper un poste au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE).

Pris au dépourvu, Mme Roussin a rencontré quelques candidats pour remplacer son dauphin.

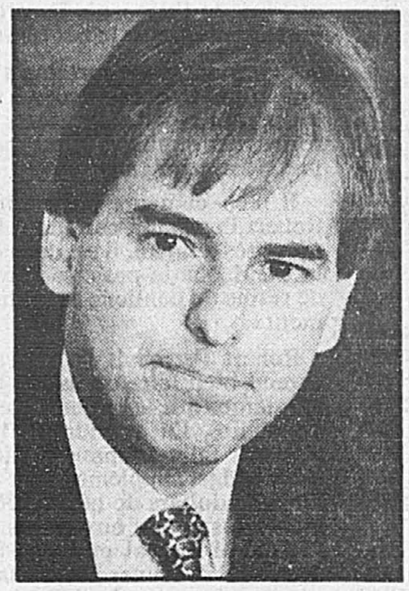
«Me Tremblay représente la nouvelle génération et il va causer des surprises. Il va avoir avec lui une équipe complète. Quant à moi, je demeure présidente du parti», a dit Mme Roussin.

Dans son allocution, Me Tremblay a mentionné qu'il voulait faire avancer la cause des Lavallois à l'hôtel de ville car personne ne propose de solutions. Les problèmes à régler, les Lavallois les connaissent et ils attendent des élus des solutions, pas des discours creux.»

Pour ce qui est du dossier du Camp spatial, il dit se poser des questions comme tout le monde. «Je ne dénonce personne, je déplore simplement le manque d'information», a-t-il précisé.

Il a promis de revenir devant les journalistes sous peu pour faire connaître le programme de son parti sur la fiscalité municipale, l'économie, la sécurité publique et l'environnement.

«Je veux auparavant former mon équipe qui sera dynamique. Nous voulons des candidats qui vont garantir l'intégrité des élus. Ils devront suivre un code d'éthique bien établi par le Parti lavallois», a terminé Me Tremblay qui a déjà oeuvré dans la fonction publique provinciale, principalement à titre de délégué du Protecteur du citoyen et d'avocat au Secrétariat aux affaires autochtones.



Me Serge Tremblay, résidant du quartier Fabreville, a décidé de plonger dans l'arène municipale en se présentant candidat à la mairie pour le compte du Parti lavallois. PHOTO MICHEL GRAVEL, *La Presse*

Québec est en pourparlers avec la Ville en vue de protéger les vestiges de la porte de Québec

JEAN-PIERRE BONHOMME

■ Le gouvernement du Québec prendra une décision «la semaine prochaine» au sujet de la protection des importants vestiges symboliques situés dans l'environnement de la porte de Québec (la porte Saint-Martin située aux confins est du Vieux-Montréal) et qui viennent d'être révélés par les archéologues.

Un porte-parole du ministre de la Culture, Mme Lisa Frulla, a dit hier que les fonctionnaires de l'État, ceux de la Direction du patrimoine, devaient avoir des entretiens aujourd'hui même avec des employés municipaux de Montréal, notamment ceux de la Société d'habitation et de développement de Montréal (les promoteurs du projet de construction du quartier Faubourg Québec).

L'ultime responsable municipal, à Montréal, de l'entente intervenue entre le gouvernement et la Ville au sujet du Vieux-Montréal, M. André Lavallée, membre du comité exécutif de Montréal, a reconnu, hier, que le gouvernement et la Ville engagent «des discussions» aujourd'hui même (jeudi) au sujet des découvertes.

Une présence marquée?

Les fouilles se poursuivent, a-t-il signalé, et la Ville étudie les constats «avec intérêt». Il n'a pas voulu dire si la Ville pourrait, ou non, tenir le moindrement compte des découvertes pour marquer la présence de la porte de Québec et de ses murailles au moins dans le premier ilot. Il a toutefois indiqué que le processus de design, engagé par la SHDM, est valable et que la Ville ne désire pas, «a priori» tenir compte de tous les vestiges des fortifications.

Les récentes découvertes d'importants vestiges de la forteresse entourant la Ville de Montréal, ceux construits par le brillant ingénieur Chaussegros-de-Léry, dans le secteur de la porte de Québec, incitent plusieurs organismes à réclamer une modification du design du premier ilot de ce projet de construction municipal (2000 logements), au moins, pour tenir compte du symbolisme du lieu.

Vers un consensus

La Commission des biens culturels du Québec est l'organisme d'État qui conseille le ministre de la Culture. Son président, M. Cyrille Simard, a dit hier que des discussions sont engagées et que celles-là devraient mener à «un consensus». Il a toutefois signalé que le ministre, en l'instance, n'a pas formellement demandé l'avis de la Commission sur ce sujet.

Le porte-parole du ministre a pour sa part souligné que le gouvernement du Québec est «interpelé» par cette question et que les archéologues du ministère suivent la situation de près.

M. André Lavallée a ajouté quant à lui qu'à son avis la Société d'habitation et de développement de Montréal a poursuivi un processus «normal» en entreprenant les fouilles en règle dans la phase ultime de la planification.

La «variable archéologique»

La présidente de l'Association des archéologues du Québec, Mme François Duguay, et plusieurs organismes de protection du patrimoine sont d'un avis contraire.

Mme Duguay estime que, dans le premier ilot, il faut, d'une certaine manière, même modeste, tenir compte de la «variable archéologique». Les fouilles, explique-t-elle, doivent être réalisées au stade préliminaire d'une planification, pas au moment où on commence à construire. C'est pourquoi elle croit que la loi sur les biens culturels doit être changée pour que la présence du patrimoine soit prise en compte par les promoteurs au stade initial d'un projet d'aménagement.

Les autorités ont toutes promis que les travaux des fouilles se poursuivront pendant un certain temps encore. Celles-là sont réalisées par la firme privée Arkéos.

N'ATTENDEZ PLUS!



"Il n'y a pas un meilleur temps pour redécorer votre intérieur! Je vous garantis la meilleure qualité au plus bas prix. Venez sans délai, on vous attend!" Papa

ACHETEZ VOS STORES AU PLUS BAS PRIX, DIRECTEMENT DU MANUFACTURIER

... et en plus:

SUR PRESQUE TOUS NOS STORES VERTICAUX, HORIZONTAUX, STORES PLISSÉS et STORES DE TOILE:

Achetez-en 1, obtenez-en 1 DE PLUS à 1/2 PRIX
Achetez-en 3, obtenez-en 1 DE PLUS GRATIS
Achetez-en 5, obtenez-en 2 DE PLUS GRATIS
Achetez-en 7, obtenez-en 3 DE PLUS GRATIS

Les articles gratuits ou à 1/2 prix doivent être de valeur égale ou inférieure aux articles achetés. Cette offre ne s'applique pas aux articles annoncés ci-dessous.

CHOIX DE 20,000 STYLES ET COULEURS DE STORES DE TOUT GENRE, FABRIQUÉS PENDANT QUE VOUS ATTENDEZ!

STORES VERTICAUX DES MILLIERS DE COULEURS!

MEILLEUR RAPPORT QUALITÉ/PRIX! PVC 3½" 3 couleurs | ALUM. 3½" 4 couleurs | TISSUS 3½" 5 couleurs 75" x 84" PORTE-PATIO SPÉCIAL 24.99

TRINGLE DE LUXE GARANTIE à VIE! NOUS FABRIQUONS TOUTES LES GRANDEURS AUX PLUS BAS PRIX!

VERTICAUX EN ALUMINIUM DE LUXE 3½ Choix de 8 couleurs! 75" x 84" en stock 39.99
MINI-STORES VERTICAUX EN PVC 2" Choix de 6 couleurs! 75" x 84" 49.99
STORES VERTICAUX "GROOVER" 3½" Blanc ou Champagne! 75" x 84" 59.99
MINI-STORES VERTICAUX EN ALUMINIUM 2" 8 couleurs 75" x 84" en stock 59.99
STORES VERTICAUX EN TISSU LUXUEUX 3½ Choix de 8 couleurs! 75" x 84" en stock 69.99
STORES VERTICAUX MIROIR 3½" Le choix des décorateurs! 75" x 84" en stock 119.99
VERTICAUX LAMBRIS EN VELOURS "RENAISSANCE" Grande sélection de motifs et couleurs! 75" x 84" en stock AUX PLUS BAS PRIX 199.99

Nous fabriquons toutes les grandeurs PENDANT QUE VOUS ATTENDEZ

MEILLEURE QUALITÉ !!!

STORES HORIZONTAUX 500 COULEURS!

LES PLUS BAS PRIX, À TOUS LES JOURS!

MINI-STORES HORIZONTAUX PVC 1" EN STOCK
Vinyle 1re qualité! Couleurs: Blanc, ivoire

Larg.	Haut. 45"	Haut. 64"	Larg.	Haut 45"	Haut 64"
20 x	2.75	5.99	40 x	6.49	10.75
22 x	2.99	6.19	44 x	6.99	10.99
24 x	2.69	6.25	48 x	8.39	11.25
26 x	2.99	6.69	54 x	8.99	12.99
27 x	4.25	6.75	60 x	9.75	13.75
30 x	3.99	7.25	64 x	11.99	14.99
33 x	5.49	7.99	72 x	12.99	17.99
36 x	5.49	8.25	Porte patio 78" x 84"		28.99

LIQUIDATION DE COULEURS DISCONTINUÉES! Choix de 10 couleurs 101 grandeurs, à partir de seulement 1.99 Certaines couleurs ne sont pas disponibles dans toutes les grandeurs.

LIQUIDATION DE 15 COULEURS DISCONTINUÉES! Certaines couleurs ne sont pas disponibles dans toutes les grandeurs

MINI-STORES HORIZONTAUX ALUMINIUM 1" «OSLO» EN STOCK

Larg.	Haut. 45"	Haut. 64"	Haut. 78"
16"x	6.49	9.99	14.99
18"x	6.99	10.99	15.99
20"x	7.99	11.99	16.99
22"x	10.49	15.49	19.49
24"x	11.99	17.49	20.99
26"x	12.99	17.75	24.99
27"x	13.99	17.99	26.99
28"x	14.99	19.99	27.99
29"x	15.99	20.99	28.49
30"x	16.99	21.99	28.99
31"x	17.99	23.99	29.49
32"x	18.99	24.99	29.99
33"x	19.99	25.99	30.49
34"x	20.99	26.99	30.99
35"x	21.49	27.49	31.49
36"x	21.99	28.99	31.99
37"x	22.99	30.99	34.99
38"x	23.99	31.99	36.99
39"x	24.99	34.99	39.99
40"x	25.99	35.99	41.99
42"x	27.99	37.99	43.99
44"x	29.99	39.99	45.99
46"x	33.99	42.49	47.99
48"x	35.99	43.99	48.99
50"x	36.99	44.49	49.99
52"x	37.99	44.99	50.99
54"x	38.99	45.49	51.99
56"x	39.99	45.99	52.99
58"x	40.99	46.49	53.49
60"x	41.99	46.99	53.99
62"x	43.49	51.99	61.99
64"x	44.99	53.99	65.99
66"x	45.99	55.99	67.99
68"x	46.99	57.99	69.99
70"x	47.99	59.99	71.99
72"x	48.99	61.99	73.99

Pour porte-patio 66"x84" 69.99 | 78"x84" 74.99

MINI STORES EN BOIS HORIZONTAUX VÉRITABLE 1/2 PRIX! Naturel en stock

Grandeur	1/2 prix	Grandeur	1/2 prix	Grandeur	1/2 prix
18x45	25.49	33x45	35.49	23x64	36.49
20x45	27.49	35x45	37.49	24x64	36.99
22x45	30.49	36x45	39.49	26x64	37.49
23x45	32.49	38x45	40.49	27x64	38.49
24x45	32.99	40x45	46.49	28x64	42.49
26x45	32.99	44x45	48.99	30x64	47.49
27x45	34.49	54x45	52.49	31x64	70.49
28x45	40.49	60x45	96.49	32x64	72.49
30x45	50.49	64x45	100.49	35x64	75.09
31x45	52.99	72x45	104.99		

PLUS BAS PRIX !!! 1/2 PRIX!

STORES PLISSÉS 175 COULEURS!

STORES PLISSÉS en TISSU EN STOCK, STYLE «CLASSIQUE», 7 COULEURS 1/2 PRIX! Jusqu'à épuisement de stock

GRANDEUR	REG.	1/2 PRIX	GRANDEUR	REG.	1/2 PRIX	GRANDEUR	REG.	1/2 PRIX
18x45	13.99	6.99	44x45	30.99	15.49	30x64	28.99	14.49
20x45	15.99	7.99	48x45	32.99	16.49	31x64	30.99	15.49
23x45	17.99	8.99	54x45	37.99	17.99	35x64	31.99	15.99
24x45	18.99	9.49	60x45	43.99	21.99	36x64	32.99	16.49
26x45	19.99	9.99	64x45	54.99	27.49	38x64	37.99	18.99
27x45	20.99	10.49	72x45	65.99	32.99	40x64	40.99	20.49
30x45	21.99	10.99	18x64	18.99	9.49	44x64	42.99	21.49
31x45	22.99	11.49	20x64	20.99	10.99	48x64	43.99	21.99
35x45	23.99	11.99	23x64	21.99	10.99	54x64	48.99	24.49
36x45	24.99	12.49	24x64	23.99	11.99	60x64	54.99	27.49
38x45	25.99	12.99	26x64	25.99	12.99	64x64	65.99	32.99
40x45	26.99	13.49	27x64	26.99	13.49	72x64	76.99	38.49

SUPER SPÉCIAL! MINI-HORIZONTAUX 1" 30 couleurs! Style "Fleur de lys" 100% ALUMINIUM FAITS SUR MESURE! n'importe laquelle des grandeurs disponible

Hauteur ▼ / Largeur	18 à 24"	25 à 36"	37 à 48"	49 à 60"	61 à 72"	73 à 84"
18 à 24"	23.99	26.99	29.99	34.99	38.99	42.99
25 à 36"	26.99	29.99	34.99	40.99	44.99	49.99
37 à 48"	28.99	33.99	39.99	45.99	51.99	57.99
49 à 60"	32.99	38.99	45.99	50.99	56.99	64.99
61 à 72"	35.99	42.99	50.99	57.99	63.99	72.99

STORES PLISSÉS EN TISSUS en stock 1/2 PRIX! Jusqu'à épuisement de stock
"BRIGHTON" 6 couleurs "MIRAGE" 6 couleurs "DUCHESSE" Dentelle blanche ou ivoire

STORES PLISSÉS Kadilac md PLUS GRAND CHOIX !!!
• 175 COULEURS ET TISSUS AU CHOIX!
• MEILLEUR SYSTÈME MÉCANIQUE, GARANTI À VIE!
ACHETEZ DU FABRICANT AU PLUS BAS PRIX!

RAYON DE LITERIE CHOIX INCROYABLE!

Pour votre lit: TOUT DANS UN SAC! de TEXMADE md /LAWRENCE md
Habillez votre lit! Choix de 3 motifs coordonnés, incluant un ensemble de draps en poly/coton, 2 taies d'oreiller (1 pour lit simple), douillette réversible remplie de 100% polyester et une jupe de lit.

Rég.	SPÉCIAL
Simple 109,99	89,99/Ens.
Double 139,99	109,99/Ens.
Reine 149,99	119,99/Ens.

DRAPERIES SUR MESURE! SEULEMENT AU BON MARCHÉ VOUS OFFRE LE MEILLEUR CHOIX DE TISSUS EN VILLE, LES PLUS BAS PRIX ET LA CONFECTION PAR NOS EXPERTS.

PANNEAUX de DRAPERIES en DENTELLE Plusieurs formats disponibles, toutes les couleurs. RABAIS ADDITIONNEL DE 35%

RIDEAUX de CUISINE 2 MCX Tout est en vente! 60" de large. RABAIS ADDITIONNEL DE 25%

DRAPERIES TERVOLE À PLIS FRANÇAIS Prêt à poser, 100% polyester, 5 belles couleurs au choix. Rég.: 139,99 150" x 85" 39.99 l'ens.

OREILLERS EN POLYESTER, PLUMES, MÊME EN DUVET... Achetez-en un à notre bas prix régulier OBTENEZ-EN UN DEUXIÈME POUR SEULEMENT 4.99 (valeur égale ou inférieure) MEILLEUR SERVICE !!!

ACHAT EXTRAORDINAIRE! ÉDREDONS DE DUVET de CANARD QUATRE SAISONS
Faites au Canada, cette couette épaise d'excellente qualité est généreusement bourrée de duvet de canard. Construction par carreaux, double maille avec le cordon contour. Tissu coton blanc, 100% percale, 233 fils/p.c.
Simple 20 on., Double 23 on., Reine 26 on. ou Roi 30 on.: UN SEUL BAS PRIX 89.99 ch. HÂTEZ-VOUS! QUANTITÉ LIMITÉE!

COUVRE-DUVETS Réversibles, motifs assortis. SIMPLE, DOUBLE, REINE. Rég.: 39,99 - 99,99 UN SEUL BAS PRIX 29.99 ch.

ACHAT SPÉCIAL! ENS. SALLE DE BAINS 6 PCS Pour un décor coordonné! Comprend poubelle, gobelet, porte-savon, porte brosse à dent, doublure et 12 crochets pour rideau de douche. Rég.: 16,99 6 couleurs SPÉCIAL 9.99 l'ens.

SIÈGES DE TOILETTE BRODÉS «GINSEY» Choix de motif fleur ou motif papillon, coussinés, 6 couleurs rég.: 24,99 SPÉCIAL 14.99

COMPAREZ VOUS NE MAGASINEREZ JAMAIS AILLEURS!

RIDEAUX de DOUCHE
EN TISSU IMPERMÉABLE ou avec doublure. Modèles imprimés ou unis. Rég. à 49,99 SPÉCIAL 19.99
EN VINYLE ÉPAIS Choix de motifs! Rég. à 29,99 SPÉCIAL 9.99

STORES DE TOILE 100 COULEURS!

STORES DE FENÊTRES 1re QUALITÉ, Stores opaques blanc

Grandeurs	Unis	Franges	Grandeurs		
28½x58	8,49	12,49	64½x58	UNI	29,49
37½x70	9,49	14,49	64½x70	UNI	30,49
37½x82	14,49	20,49	73½x58	UNI	30,49
43½x70	15,49	20,49	73½x70	UNI	31,49
43½x82	17,49	22,49	78½x70	UNI	48,49
49½x70	18,49	23,49	85½x70	UNI	64,49
49½x82	20,49	28,49	97½x70	UNI	76,49
55½x70	26,49	31,49	109½x70	UNI	87,49
55½x82	27,49	33,49			

Pour porte-patio 72½x90 UNI 49,49

Votre choix de tissus pour stores de fenêtres décoratifs! Choix de 100 couleurs, motifs et franges. TOUJOURS AUX PLUS BAS PRIX!

DOUILLETTES ET COUVRE-LITS Nouvelle sélection de couvre-lits et douillettes assorties. Simple, Double, Reine UN SEUL BAS PRIX 21.99 ch.

ENSEMBLES DE DRAPS en PERCALE Ensembles en percale 180 fils/p.c. à des prix incroyablement bas! SIMPLE 16.49 DOUBLE 26.49 REINE 32.49 ROI 47.49

ENSEMBLES DE DOUILLETTE Beaux motifs assortis! Chaque ensemble inclut: 1 douillette, jupe de lit et coche(s)-oreiller. Simple, Double, Reine UN SEUL BAS PRIX 69.99 l'ens.

LE PLUS GRAND CENTRE D'ESCOMPTE EN DÉCORATION AU CANADA! 3500 boul. St-Joseph est Entre boul. St-Michel et Pie-IX
EN AFFAIRES DEPUIS PLUS DE 43 ANS, DES MILLIONS DE CLIENTS SATISFAITS!
Tél 259-3500 OU COMMANDEZ PAR FAX: 259-3141
Au Bon Marché

HEURES D'AFFAIRES
Lun.-mer.: 9h15-18h
Jeu.-ven.: 9h15-21h
Samedi: 9h-17h
Dimanche FERMÉ



Les spéciaux dans cette annonce ont préséance sur toute publicité antérieure.

Le front commun syndical prépare une nouvelle proposition pour le 25 août

FRANÇOIS BERGER

■ Le front commun des syndicats du secteur public et parapublic québécois se donne jusqu'à mercredi prochain, le 25 août, pour formuler une nouvelle proposition au gouvernement Bourassa et élaborer des moyens de pression afin d'empêcher Québec de mettre en vigueur la Loi 102 gelant les salaires de ses 450 000 employés.

Réunis à huis clos mardi soir à Montréal, les dirigeants de la Centrale de l'enseignement du Québec (CEQ), de la Fédération des travailleurs du Québec (FTQ), du syndicat des fonctionnaires, de celui des professionnels du gouvernement et de quatre fédérations du secteur public de la Confédération des syndicats nationaux (CSN) — représentant 250 000 salariés de l'État — sont convenus de consulter leurs instances syndicales au sujet de «différentes hypothèses visant à relancer les négociations» avec le gouvernement, ont confirmé hier des porte-parole syndicaux.

Ces «hypothèses» touchent les salaires et des conditions de travail revues pour faire réaliser des économies au gouvernement. Québec cherche à économiser un p. cent de sa masse salariale et a appelé les syndiqués à modifier en conséquence l'organisation du travail.

Le front commun est prêt à négocier une réorganisation du travail et a déjà accepté le principe d'un gel salarial pour une année (1993-94), tandis que Québec veut imposer un blocage des salaires pendant deux ans.

La nouvelle proposition de négociation pouvant émaner des syndicats, qui se réuniront de nouveau à Montréal dans la soirée du 25 août, devrait porter sur des hausses salariales au cours des deuxième et troisième années d'une convention collective (expirant en juin 1996) et sur les clauses normatives touchant les horaires de travail, la formation des employés et la santé et sécurité au travail. En ce qui concerne les horaires de travail, les syndicats proposent la semaine de quatre jours dans certains secteurs comme, par exemple, l'entretien des routes ou encore chez les infirmières.

Une telle proposition, qui doit être discutée dans les instances syndicales au cours des sept prochains jours, va être accompagnée d'un plan d'action prévoyant des moyens de pression qui seraient vraisemblablement mis en oeuvre après la Fête du travail (6 septembre). Sans exclure la grève, les syndicats semblent cependant pencher en faveur de manifestations, notamment pendant les heures de pointe de la circulation automobile dans les grandes villes.

«Le temps presse», a dit hier un représentant syndical présent à la réunion du front commun, mardi. Car le gouvernement doit promulguer la Loi 102 le 15 septembre, si des ententes ne sont pas ratifiées avec les syndicats sur l'économie d'un p. cent dans la masse salariale.

Au Conseil du trésor du Québec, présidé par le ministre Daniel Johnson, on a indiqué hier que de nouveaux contacts avec les syndicats pourraient être faits la semaine prochaine.

À la CSN, d'autre part, les syndicats membres du front commun — professeurs des cégeps, professionnels, employés de soutien du gouvernement et technologistes médicales — tenteront demain de convaincre la Fédération des affaires sociales (FAS: 100 000 membres, surtout dans le réseau de la santé) de rejoindre les rangs du front commun. La FAS s'est retirée il y a quelques mois du front commun en refusant tout gel salarial.

Dans les coulisses des pourparlers intersyndicaux du front commun, on chuchote par ailleurs, plus ou moins ouvertement, que le secret entourant les négociations du gouvernement avec les 4500 policiers de la Sûreté du Québec augure plutôt mal. Les syndicalistes du front commun craignent que Québec accorde des avantages aux policiers afin de s'assurer de leur appui pendant un «automne chaud» appréhendé dans le secteur public.

Pont Champlain: le calvaire tire à sa fin

VINCENT MARISSAL

■ Le calvaire des milliers d'automobilistes qui empruntent le pont Champlain chaque jour ne durera plus que trois semaines, selon le directeur général de la Société des ponts Champlain et Jacques-Cartier, Benoit Saint-Laurent.

Il ne reste que 13 pièces à installer sur les 210 nécessaires à la réparation complète du tablier du pont. Si le rythme d'installation de quatre panneaux par semaine se poursuit, le plus gros des travaux devrait donc être terminé vers la mi-septembre. Il faudra ensuite compléter la réfection des garde-roues et asphalter les nouvelles pièces, ce qui devrait se faire en quelques jours.

Depuis le début de l'été, les lourds travaux évalués à 36 millions de dollars perturbent gravement la circulation sur le pont Champlain. À la Société des ponts, on estime entre 30 et 45 minutes le temps moyen qu'il faut pour traverser le pont Champlain.

La situation irrite plusieurs automobilistes, à un tel point qu'un employé de la Société des ponts passe ses journées entières à écouter les centaines de plaintes de conducteurs frustrés. «Le responsable des plaintes est une personne patiente, très patiente, qui est capable de se faire engueuler», tient à préciser Benoit Saint-Laurent.

Selon M. Saint-Laurent, l'échéancier des travaux prévu au printemps sera respecté, mais il en coûtera toutefois deux millions de plus à la Société fédérale. Depuis quatre ans, la Société a dépensé 40 millions de dollars en réparations, en aménagement et en entretien du pont.

«On a été à la limite du raisonnable, dit M. Saint-Laurent. Environ 57 p. cent de la surface du pont était rapiécée avant le début des travaux.»

Plus de 40 millions d'automobilistes empruntent le pont Champlain par année, soit plus de 115 000 chaque jour.



Avant les pluies diluviennes de mardi, Manon et Richard Poulin, de Saint-François-Ouest, jouissaient d'un aménagement paysager de rêve...

Un orage fait de lourds dégâts dans la région de Beauceville

Presse Canadienne

BEAUCEVILLE

■ L'orage qui a laissé 177 mm d'eau en deux heures, mardi soir, sur la région de Beauceville, a causé des dégâts provisoirement évalués à 500 000$, selon le maire de l'endroit, Jean-Raymond Mathieu. En outre, un bris survenu près de l'usine de filtration municipale a entraîné un avis de restriction sur l'eau potable.

À Saint-François-de-Beauce, la municipalité voisine, le maire Paul Bolduc envisage une facture de plus d'un million.

La conduite maîtresse de l'usine de filtration de Beauceville a été endommagée par l'orage qui a saccagé une centaine de propriétés, des dizaines de terrains et endommagé une dizaine de routes de la région, dont la 108 en direction de Sherbrooke.

Hier matin, des techniciens évaluaient les dommages et réparaient les dégâts autour de l'usine.

Le coordonnateur des mesures d'urgence et directeur général de Beauceville, Normand Poulin, a exigé des 5000 citoyens la restriction de l'eau potable pour les besoins essentiels. «L'eau est précieuse. L'avis émis par la municipalité est valable pour sept jours, temps requis pour compléter les réparations», a-t-il précisé.

Des dispositions spéciales ont également été prises afin d'alimenter en eau potable le centre hospitalier régional de 257 lits. Selon le responsable de la Protection civile, Paul-Henri Bernard, une vingtaine de voyages de camions-citernes ont étéeffectués vers l'hôpital, hier.

Pour leur part, les citoyens de Beauceville s'affairaient à évaluer les terrains endommagés. «Le gravier sous l'asphalte est rendu au bas de la rue, les voisins n'ont pu réussir à retirer leur automobile de la cour. Nous sommes à pied. La rue s'est effondrée, elle n'existe plus», racontait Ginette Giroux, une résidante de la rue Saint-Philippe.

«C'est une première en 59 ans. Dans les rangs, les gens n'ont plus de sortie de maison, il faut replacer tuyaux et ponceaux. Notre réseau routier vient d'y goûter. Il y a ici 1250 personnes touchées», a dit le maire Paul Bolduc de Saint-François-Ouest, autre municipalité voisine de Beauceville.

Les autorités municipales compilent les pertes. Elles annonceront l'ensemble des dispositions prises pour la réfection des rues et des routes.

Les conseils municipaux de Beauceville (ville et paroisse) ont déjà fait savoir qu'ils demanderont l'aide du gouvernement. Une cinquantaine de propriétaires se sont inscrits au service de la sécurité civile pour se procurer les formulaires.

UNE PIÈCE GRATUITE ! 2 DERNIERS JOURS

*OUVERT DIMANCHE POUR VOS APPELS TÉLÉPHONIQUES

NETTOYAGE DE TAPIS



16$ Par pièce

(Minimum de 2 pièces à ce bas prix + 3e pièce gratuite)

59$ Spécial pour quatre pièces + 5e pièce gratuite

SUPER-OFFRE

Maison complète:

89$ 5 pièces couloir et jusqu'à 15 marches + une pièce gratuite

45$ Canapé de toute dimension ou 2 chaises + une pièce gratuite

ÉGALEMENT NETTOYAGE INTÉRIEUR D'AUTOMOBILE

NETTOYAGE DES CONDUITS DE VENTILATION

SPÉCIAL $39.95 9$ par bouche de ventilation

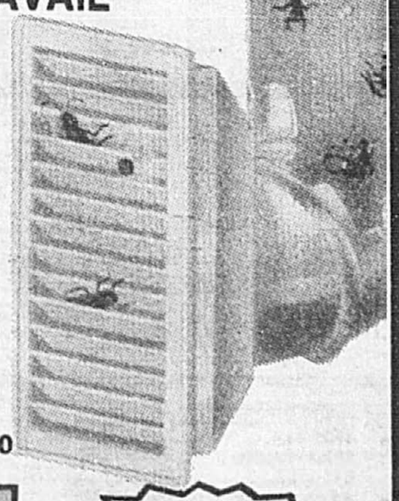
NOS PROFESSIONNELS FONT DU BON TRAVAIL

Pourquoi respirer de la poussière et de la saleté nuit et jour quand les experts Steam-way peuvent facilement éliminer toute la poussière de votre maison, à un prix plus qu'abordable?

Votre maison, comme la plupart des autres, est pleine de moutons et de particules de poussière, de vieux plâtre, de clous, de copeaux de bois, de bactéries, de virus, de saleté et même quelquefois de boules de poils, qui peuvent provoquer des allergies et entrainer une augmentation des frais de chauffage et de climatisation.

NETTOYAGE DE CONDUITS DE SÉCHEUSES

Rendez-vous en soirée sans frais supplémentaires



Estimation commerciale disponible.

TÉLÉPHONEZ : DU LUNDI AU VENDREDI DE 8 H À 21 H 30 * SAMEDI ET DIMANCHE DE 8 H À 17 H

2 DERNIERS JOURS pour l'offre d'une pièce gratuite. Vous pouvez réserver pour des dates ultérieures.

SERVICES DE NETTOYAGE STEAM-WAY POUR UN MEILLEUR ENVIRONNEMENT

COMPOSEZ 333-3333

LE MEILLEUR TRAVAIL, UN PRIX EXCEPTIONNEL ET UNE MAISON SANS POUSSIÈRE ET SALETE

Les professionnels qui nettoient vos conduits à fond Spécialistes en maisons avec ou sans accès aux conduits.

ON CROIT EN LA PROPRETE ET LA PURETE DE L'AIR POUR UN MEILLEUR ENVIRONNEMENT

CHÈQUES PERSONNELS

J1983789



Pierre Foglia

Le chômage

Je ne sais pas s'il convient de mettre fin à l'universalité des soins de santé.

Je ne sais pas s'il faut remettre en question la sécurité d'emploi des fonctionnaires et des autres travailleurs.

Je ne sais pas s'il faut obliger les assistés sociaux à travailler.

Ce que je sais, c'est que tout cela va finir par arriver. Le ticket modérateur, les conventions collectives «épurées» des clauses d'ancienneté, le bénévolat obligatoire. Tout cela. Bientôt.

Ce que je sais aussi, c'est que cela ne réglera pas la crise. Une crise qu'il vaudrait mieux d'ailleurs nommer par son vrai nom: LE CHÔMAGE.

La cause du chômage est extrêmement simple: on a de moins en moins besoin de travailleurs pour produire les biens et les services que nous consommons.

Je vous entends protester. Quel cliché! Vous répétez, M. le chroniqueur, ce qu'on dit depuis le début de la révolution industrielle — depuis plus d'un siècle — que le progrès mènera au chômage...

Faux. On ne nous avait jamais dit que le progrès ferait de nous des chômeurs. Souvenez-vous, on nous a toujours dit, au contraire, qu'il nous «libérerait» de la servitude du travail pour nous faire entrer dans la civilisation des loisirs. Le progrès c'était la liberté.

En fait, ce fut d'abord la richesse. On n'avait rien, on sortait pour ainsi dire du Moyen Âge. Alors on s'est mis à produire et à consommer comme des fous. On avait oublié, que fatalement, quand on aurait tout, ou presque tout, on consommerait moins. On avait oublié que viendrait fatalement le jour où, consommant moins, on produirait moins, et avec une technologie de plus en plus moderne, donc nécessitant de moins en moins de travailleurs...

Cela a pris du temps, mais ça y est, le jour est venu. La technologie nous a «libérés». Nous voici à l'ère des loisirs promis depuis un siècle. On avait juste oublié de nous dire que ces loisirs-là ne nous amuseraient pas du tout. Qu'ils ne feraient pas de nous des hommes libres, mais des paresseux subventionnés.

Cette fois ça y est. Grâce à — ou à cause de — la technologie moderne, on a de moins en moins besoin de travailleurs pour produire les biens et les services que, de toute façon, de moins en moins de gens peuvent se payer, parce qu'ils n'ont pas de sous, parce qu'ils ne travaillent pas. C'est ainsi que ne consommant pas, les chômeurs mettent au chômage ceux qui travaillent encore. C'est ainsi que le chômage produit du chômage.

C'est tout simple.

Et en même temps extrêmement grave.

Pourquoi si grave? Parce que cela touche à la structure de la société. Cela touche à notre intégrité sociale. Socialement, chacun d'entre nous est un producteur et un consommateur de richesse. Notre bien-être, j'oserais dire notre bonheur, ou plutôt notre «idée reçue» du bonheur, dépend de notre capacité à consommer la richesse que nous produisons.

Or pour consommer, il faut des sous. Et pour avoir des sous, il faut une job.

Conclusion?

Je la lis sur vos lèvres: créons des jobs!

Voilà la boucle fermée. L'ornière creusée. Voilà la sottise la plus souvent rabâchée depuis dix ans: il faut créer de l'emploi. Tous les gouvernements l'ont promis: «Nous allons créer des jobs.» Ce qu'ils ne font pas, évidemment. Parce que c'est impossible. À part les fausses jobs de leurs pathétiques programmes de réinsertion au travail, les gouvernements sont incapables de trouver des jobs aux chômeurs. Ce n'est même pas mauvaise volonté de leur part, ni, pour une fois, manque d'imagination.

C'est tout simplement, qu'on a de moins en moins besoin de travailleurs pour produire les biens et les services que nous consommons.

Ne me parlez pas de votre cousine qui «a créé son emploi» en ouvrant un salon de coiffure dans son sous-sol. Ne me citez pas les quelques secteurs, comme la maintenance industrielle, qui manquent de bras. Et ne me dites pas qu'on demande des informaticiens partout, ce n'est plus vrai. La réalité c'est que pour quelques emplois nouveaux qui se créent, des milliers d'emplois traditionnels, se perdent chaque année, dans l'automobile, dans le meuble, la chaussure, la guenille, les communications...

Si j'ai une solution à suggérer?

Oui, plusieurs. Mais ce n'est pas là que je voulais en venir. Des solutions tout le monde en trouverait plein, si on voulait bien poser le vrai problème.

Le problème ce n'est pas de savoir si les baby boomers empêchent les jeunes d'accéder au marché du travail. Le problème ce n'est pas la sécurité d'emploi des fonctionnaires. Ni la dette «morale» des assistés sociaux. Ni les milliards du déficit et ses intérêts quotidiens. Le problème ce n'est pas non plus l'universalité des soins de santé.

Le problème qu'il faudra finir par poser, c'est celui de la faillite de l'économie dite «libérale». Je n'ose pas dire capitaliste. Le problème c'est que notre moteur à deux temps, production / consommation, est fucké. Conçu pour produire des profits, il a été reconverti d'urgence pour produire de l'emploi...

On n'arrête pas le progrès paraît-il. Alors arrêtons de nous faire accroire qu'on va créer des jobs. On va en perdre encore.

Les urgences? Redéfinir le travail. Réhabiliter le temps non rémunéré. Redéfinir la richesse. Et surtout la redistribuer... Socialisme tout ça? Un peu. Et un peu Épicure. Parce qu'il faudra aussi redéfinir le bonheur.

Anyway, je n'ai rien à vendre. Pas de recette ni d'étiquette.

Tout ce que je voulais dire aujourd'hui c'est qu'on ne réglera pas le problème du chômage tant qu'on n'osera pas le poser.

Je vous le demande, y aura-t-il une vie après le plein emploi? Et quel genre de vie?

Explosion dans une usine chimique: 16 blessés

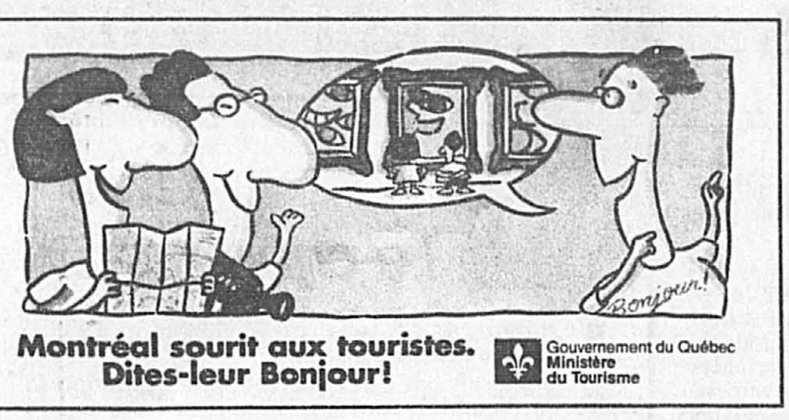
Reuter

CHARLESTON, Virginie occidentale

■ Seize personnes ont été blessées par une explosion et un incendie qui se sont produits hier dans une usine chimique de la société française Rhône-Poulenc, à Institute, une ville de Virginie occidentale.

Trois d'entre elles souffrent de graves brûlures et de problèmes respiratoires et ont été hospitalisées à Charleston. Des milliers d'habitants ont dû se réfugier chez eux après la déflagration, qui s'est produite à 10 h 15.

Un nuage, dont on ignore la nature, s'est échappé de cette unité de fabrication d'un composant chimique utilisé pour les insecticides, du methomyl-Larvin. L'explosion s'est produite dans un circuit de refroidissement. L'incendie a été circonscrit vers midi.



Montréal sourit aux touristes.
Dites-leur Bonjour!
Gouvernement du Québec
Ministère du Tourisme

Projet d'incinérateur dans l'est de Montréal: Québec prendra une décision finale d'ici un mois

ANDRÉ PÉPIN
du bureau de La Presse

QUÉBEC

■ Le ministre de l'Environnement, M. Pierre Paradis, soutient que le projet d'implantation d'un gigantesque incinérateur, dans l'est de Montréal, n'est pas abandonné, malgré l'avis défavorable que vient d'émettre le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) à ce sujet.

« Nos experts analysent actuellement le rapport du BAPE, une pièce de première importance, mais nous analysons le dossier pour une décision finale dans quelques semaines », a dit le ministre Paradis, à son arrivée, hier, au conseil des ministres, ajoutant qu'une recommandation finale pourrait être faite au cabinet d'ici à un mois.

Le projet, on le sait, est colossal et de première importance pour toute la région de Montréal. Cette construction est évaluée à 300 millions et est soutenue par 27 municipalités satellites de l'île, réunies en une régie intermunicipale. Il s'agit, avec l'usine d'épuration des eaux déjà en place, de l'un des principaux postes budgétaires à étudier.

L'incinération des déchets, comme cela se fait notamment à Québec, est-elle une formule acceptable? doit se demander Québec à l'heure des choix. La plupart des intervenants qui se sont prononcés aux audiences en doutent fort.

L'exemple de Seattle, ont signalé bon nombre de spécialistes devant le BAPE, démontre justement qu'il est possible et souhaitable de faire l'économie des incinérateurs, en optant plutôt pour une méthode d'enfouissement sélective. Cette ville, dont la taille est comparable à celle de Montréal, a réussi à réduire son volume de déchets de 40 p. cent, au cours des cinq dernières années. Elle utilise, pour ce faire, un système de collecte sélective moderne et une tarification au volume: au-delà d'un certain nombre de sacs verts, les gens doivent payer.

La réflexion du gouvernement du Québec est d'autant plus importante que l'ensemble du dossier environnemental arrive à une phase cruciale de choix de société. Dans quelques jours, en effet, le ministre Paradis doit rencontrer son homologue fédéral, M. Pierre H. Vincent, pour discuter des fameuses ententes parrallèles des deux gouvernements en matière environnementale, notamment en ce qui concerne la phase deux de la dépollution du Saint-Laurent, dans laquelle le gouvernement fédéral se dit prêt à investir 100 millions. Le gouvernement québécois est donc à l'heure des choix déterminants.

Baie-Comeau en voie d'être enfin débarrassée des BPC provenant de St-Basile

■ Le ministre québécois de l'Environnement Pierre Paradis prévoit que les BPC entreposés depuis 1989 dans la région de Baie-Comeau devraient être détruits d'ici un an.

Il n'est pas aussi optimiste cependant pour ceux encore entreposés à Saint-Basile, sur la rive sud de Montréal.

« Parce qu'on a eu une collaboration sans réserve de la population de Baie-Comeau, on pourra être en processus de destruction pour les BPC entreposés là d'ici les prochaines élections », a dit M. Paradis hier à son arrivée à la séance hebdomadaire du conseil des ministres.

« Mais à Saint-Basile, les négociations avec la municipalité ont été plus ardues. Il y a eu certains retards. Moi j'aurais préféré qu'on aille à Saint-Basile avant Baie-Comeau mais les gens de Baie-Comeau ont été plus ouverts. Il appartient à chaque milieu d'aller plus rapidement », a dit le ministre.

En pleine campagne électorale de septembre 1989, l'entreposage des BPC toxiques entreposés à Saint-Basile avait fait l'objet d'un débat intense. La ministre de l'Environnement du temps, Lise Bacon, avait finalement trouvé dans la région de Baie-Comeau un site d'entreposage pour une partie des produits.

Le site était temporaire, en attendant que ces produits soient définitivement détruits.

M. Paradis a admis hier que les autorités municipales de Rimouski étaient peu enthousiastes à l'idée de voir s'implanter dans leur région une usine de destruction de BPC, comme le veut une suggestion mise de l'avant par la Commission jeunesse du Parti libéral.

Le ministre a noté que dans son rapport, le comité Charbonneau recommandait plutôt la mise en place d'équipements mobiles de destruction de BPC.

Une semaine consacrée au « Patrimoine populaire Montréal », cette année

JEAN-PIERRE BONHOMME

■ L'opération « Patrimoine populaire Montréal », par le biais de laquelle la Ville reconnaît les efforts faits par les citoyens pour améliorer leurs immeubles, prendra une plus grande importance cette année.

Le responsable de ce programme, M. Jean-François Gravel, a signalé hier qu'effectivement l'événement durera une semaine entière, soit du 26 au 30 septembre.

Pour la première fois, les photos des meilleures réalisations dans le domaine de l'entretien et de la réfection des immeubles existants — tant des habitations que des commerces et des industries — feront l'objet d'expositions dans chacun des neuf arrondissements de quartier. Le 30 septembre une réception aura lieu dans le grand hall de l'hôtel de ville au cours de laquelle la liste des lauréats sera proclamée.

Cette année, d'autre part, le Comité de construction et d'art sacré de l'archevêché organise, dans le cadre de cette semaine-là, une série de conférences sur le patrimoine religieux et sa conservation. Pour sa part, la société L'Autre Montréal organisera des visites guidées dans le contexte de l'amélioration du patrimoine.

Les critères d'appréciation des travaux effectués à travers la ville concernent le bon entretien des immeubles, mais, surtout, pour ce qui a trait aux réfections, le respect de l'esprit des styles.

Le jury constitué pour faire cette appréciation comprend sept personnes déléguées par la société Héritage Montréal et par la Ville. L'an dernier les événements ne s'étaient étendus que sur trois jours; la société municipale de développement des artères commerciales (SIDAC Mont-Royal) avait été proclamée grand lauréat pour le travail qu'elle a accompli pour la réhabilitation de cette importante rue du Plateau Mont-Royal.

Point.
À la ligne.



Les imprimantes DeskJet de HP. Fonctionnement facile. Prix étonnant. Résultat impressionnant. Le point final pour les imprimantes par points. Appelez le 1-800-387-3867, poste 173 pour obtenir des renseignements et le nom du distributeur HP autorisé le plus près.

Les imprimantes DeskJet. Faites bonne impression.

HEWLETT PACKARD

2 SEMAINES SEULEMENT

SOLDE DE PNEUS
GOODYEAR DANS TOUTE LA VILLE

BAS PRIX POUR LIQUIDATION IMMÉDIATE

RADIAUX TOUTES SAISONS
CORSA GT
À PARTIR DE 29,95 $
145R13 74S

Dimension	Prix de liquidation
Corsa GT 145R13 74S	29,95 $
Corsa GT 155R13 78S	37,95
Corsa GT 175/70R13 82S	48,95
Corsa GT 185/70R14 88S	54,95
Invicta GL P205/70R14 BBTÉ	75,95

TOUTES SAISONS
ARRIVA
À PARTIR DE 45,95 $
P155/80R12 SL1 LN

Dimension	Prix de liquidation
P155/80R12 SL1 LN	45,95 $
P155/80R13 SL1 BBTÉ	47,95
P185/80R13 SL1 BBTÉ	63,95
P185/70R14 SL1 BBTÉ	67,95
P195/75R14 SL1 BBTÉ	67,95
P205/75R14 SL2 BBTÉ	74,95
P205/75R15 SL2 BBTÉ	78,95
P215/75R15 SL2 BBTÉ	81,95
P235/75R15 SL2 BBTÉ	89,95

CAMIONNETTES ET FOURGONNETTES
À PARTIR DE 64,95 $
S4S P235/75R15 105S BBTÉ

Dimension	Prix de liquidation
S4S P235/75R15 105S BBTÉ	64,95 $
ARRIVA P235/75R15 BBTÉ	89,95
WRL HT P235/75R15 XL2 BBTÉ	79,95
WRL AT P235/75R15 XL2 LBD	92,95

PNEU TOUTES SAISONS POPULAIRE
DECATHLON
À PARTIR DE 39,95 $
P155/80R13 SL1

Dimension, bande blanche	Bas prix courant
P155/80R13 SL1	39,95 $
P165/80R13 SL1	45,95
P185/80R13 SL1	53,95
P195/75R14 SL1	55,95
P205/75R14 SL1	63,95
P215/75R15 SL2	67,95
P235/75R15 SL2	75,95

TRACTION TOUTES SAISONS
INVICTA GL
À PARTIR DE 61,00 $
P155/80R13 LNDT

Dimension, LNDT	Prix de solde	Économies, la paire
P155/80R13 SL1	61,00 $	22,00 $
P175/70R13 82S	71,00	26,00
P185/70R14 SL1	83,00	30,00
P195/75R14 SL1	83,00	30,00
P205/70R14 SL1	89,00	32,00
P215/75R15 SL2	95,00	34,00

REPRISE DE 100 $ †
AQUATRED
Obtenez un remboursement de 60 $ à 100 $ quand vous remplacez 4 pneus par des Aquatred. Informez-vous sur la garantie et le design uniques de l'Aquatred.



MONTAGE COMPRIS
PERMUTATION GRATUITE DES PNEUS
AUCUN ACOMPTE, AUCUN INTÉRÊT

PERFORMANCE TOUTES SAISONS
EAGLE GT+4
30 % DE RABAIS

Dimension, LNDT	Bas prix courant	Prix de solde, chacun	Économies, la paire
P185/60R14 82T	154,00 $	107,80 $	92,40 $
P215/60R14 91U	163,00	114,10	97,80
P215/65R15 95U	173,00	121,10	103,80
P205/60R15 90T	165,00	115,50	99,00
P215/60R16 94U	172,00	120,40	103,20

AIR MILES Voyagez de par le monde
Collectionnez des milles aériens AIR MILES à l'achat de pneus et de services automobiles. Détails chez le détaillant participant.

Pneus • Mises au points
• Amortisseurs • Freins
• Géométrie
• Huile, lubrification et filtre.
Garantie à l'échelle nationale sur tous les services mécaniques, dans tous les établissements de Service automobile garanti Goodyear.

GOODYEAR SERVICE AUTOMOBILE GARANTI

Le solde de pneus prend fin le 28 août 1993. Téléphonez pour obtenir les prix et les dimensions des autres articles à rabais. Les prix peuvent varier. Pas de comptant, pas d'intérêt et jusqu'à quatre mois pour payer des achats de plus de 250,00 $ par carte de crédit (suite à l'approbation du crédit). †Informez-vous sur l'offre de remboursement de 100 $ pour des pneus de 15 po, de 80 $ pour des pneus de 14 po et de 60 $ pour des pneus de 13 po à l'achat de pneus Aquatred.

GOODYEAR SERVICE AUTOMOBILE GARANTI

MONTRÉAL
9170, Sherbrooke est 352-2662
5750, Côte de Liesse 731-6471
2615, rue Ontario est 527-8364
5135, av. Papineau 527-9854
3950, Fleury est 328-2834
11, boul. De Maisonneuve est 849-6031
2125, boul. Cavendish 481-7771
VILLE STE-CATHERINE 5280, route 132 635-1669
AHUNTSIC 10220, boul. St-Laurent 381-2591
ST-LÉONARD 9255, boul. Lacordaire 325-3280
LAVAL-CHOMEDEY 1250, boul. Labelle 688-3575
LAVAL-PONT-VIAU 3[illegible], boul. des Laurentides 6[illegible]0210
LAVAL 580, St-Martin 668-2400
TERREBONNE 1810 Chemin Gascon 492-0487
LAVAL 664-1844
VILLE LASALLE 1870, av. Dollard 363-0633
VERDUN 4000, av. Verdun 761-4568
LONGUEUIL 85, boul. Ste-Foy 679-5250
DOLLARD-DES-ORMEAUX 3614, Montee St-Jean 620-2341
WEST ISLAND 4910, chemin des Sources 684-9532
PIERREFONDS 16013, boul. Pierrefonds 620-1073
VILLE ST-LAURENT 1755, rue Grenet (face à Canadair) 748-0103
LA PRAIRIE 430, boul. Tachereau 659-1994
POINTE-AUX-TREMBLES 1400, boul. St-Jean-Baptiste 645-2787
ST-EUSTACHE 220, 25ème Ave. 472-7506/7871
BOUCHERVILLE 660, de Montbrun 655-8531
ST-BRUNO 610, boul. Clairvue 461-0373
ROSEMERE 261, boul. Labelle 435-5713
CENTRES COMMERCIAUX GOODYEAR
VILLE ST-LAURENT 7405, rue Verite 334-9312
VILLE D'ANJOU 8301, boul. Métropolitain 354-7444
ST-VINCENT-DE-PAUL 4465, des Industries 325-6680
DÉTAILLANTS INDEPENDANT
Centre Auto Île Perrot 410, boul Grand 453-1521

MOITIÉ PRIX!
OFFRE SPÉCIALE DE BLOUSONS DE SOIE
à tous les magasins
A. Gold & Sons et à notre entrepôt.

BLOUSONS DE SOIE DÉLAVÉE
Seulement 137,50 $
Ord. 275 $



PEYTON
CONÇU EN ESPAGNE

• 5 Couleurs
• 38 à 46
• Lavables
• Doublure molletonnée
• Résistants à l'eau

© 1993

Idéals pour les soirées fraîches en ville ou à la campagne.

Commandez SANS FRAIS à l'extérieur de Montréal 1-800-263-2050 • À Mtl. 288-4653

Fameux entrepôt • 2050-2056, Bleury
Centre Rockland • 960 Ste-Catherine O. • Fairview Pte-Claire • La Place Vertu •

A. Gold & Sons® Depuis 1899

• Le Carrefour Laval
• Galeries d'Anjou
• Les Promenades Saint-Bruno
• Mail Champlain Brossard

Cartes American Express, Visa, MasterCard, Diners, Interac, A. Gold & Sons

L'avocat du Dr Krause se trompe de tribunal

YVES BOISVERT

■ L'avocat du médecin radié Leslie Ronald Krause, Me Ronald Picard, s'est fait dire hier par le juge Réjean Paul qu'il s'était trompé de cour s'il voulait faire annuler la radiation de son client.

En effet, Me Picard s'est présenté devant la chambre criminelle de la Cour supérieure, au lieu de la chambre civile de la Cour supérieure.

Me Picard prétend que le comité de discipline de la Corporation professionnelle des médecins n'avait pas le droit de radier son client provisoirement, le 10 août, car il avait présenté une journée auparavant une requête extraordinaire devant la Cour supérieure. Selon l'avocat, le comité avait l'obligation d'attendre que la Cour supérieure se penche sur le dossier avant de rendre sa décision.

Me Picard a cependant précisé que son client ne cherche pas à recouvrer son droit de pratique. Le médecin a en effet lui-même démissionné de son ordre professionnel, au mois de juin. C'est cependant pour lui une question de principe que de faire annuler la décision du comité de discipline, la différence entre un congédiement et une démission, a expliqué Me Picard.

Quoi qu'il en soit, le juge Paul a fait comprendre à Me Picard que les dossiers disciplinaires ne sont pas de nature criminelle. Me Picard, malgré une colère bien sentie, n'a pas réussi à convaincre le juge de changer d'idée. L'avocat du docteur Krause devra donc se présenter à nouveau à une date indéterminée, mais devant le bon juge cette fois.

Krause, 35 ans, fait face à deux accusations criminelles de nature sexuelle. Il est accusé d'avoir sodomisé et fait des attouchements sexuels sur un adolescent de 17 ans dont il avait la garde. Il a été radié provisoirement de la corporation professionnelle parce que pèsent sur lui des accusations d'avoir eu des relations sexuelles non protégées avec deux patients (dont l'adolescent de 17 ans), alors qu'il était porteur du virus du sida. Le comité de discipline devra réentendre son cas sur le fond dans les prochains mois, afin de déterminer la sanction définitive.

Une bonne action, vraiment?

Presse Canadienne

HULL

■ Même si l'accusé a prétendu avoir peut-être sauvé la vie de la victime en lui dérobant son automobile, le 18 juillet dernier, le juge Pierre Chevalier, de la Cour du Québec, à Hull, a estimé que cette «bonne action» méritait tout de même une peine de deux années de prison.

Patrick Lapointe, 24 ans, sans domicile fixe, a expliqué au tribunal que le conducteur de l'automobile qu'il a volée à la pointe du couteau le soir du 18 juillet dans le parc Jacques-Cartier, à Hull, était en état d'ébriété avancé.

Fabrikant interjette appel de sa condamnation à vie

YVES BOISVERT

■ Comme promis, Valery Fabrikant interjette appel de sa condamnation à vie pour le meurtre de quatre professeurs de l'université Concordia.

Dans un document manuscrit déposé lundi en Cour d'appel du Québec, l'ex-professeur de génie mécanique invoque 24 «erreurs de droit» du juge Fraser Martin pour demander l'annulation du verdict du jury et ordonner son acquittement pur et simple ou, à défaut, un nouveau procès.

Au terme d'un procès de cinq mois qui s'est terminé le 11 août, Fabrikant a été déclaré coupable de quatre meurtres prémédités, d'une tentative de meurtre et de deux séquestrations.

Fabrikant se plaint en particulier du fait que le juge Martin ait interrompu sa défense après deux mois et demi d'audition.

Le juge Martin avait en effet mis fin à la défense de Fabrikant à cause du comportement abusif de l'accusé, dont la défense, de toute manière, n'était pas recevable.

Fabrikant avait traité le juge d'escroc et de marionnette et avait comparé le procès au «Muppett Show».

Fabrikant prétend que le juge n'avait pas de motif d'interrompre sa défense, d'autant plus que l'accusé n'avait pas témoigné. Il n'est pas plus content d'avoir vu sa plaidoirie interrompue après 12 heures. Le juge, qui avait averti l'accusé plusieurs fois, voulait que Fabrikant en vienne aux faits, tandis que Fabrikant parlait de Concordia.

Fabrikant se plaint aussi de ses conditions de détention. Il estime que le juge aurait dû lui fournir un ordinateur avec une imprimante et un bureau avec la lumière du jour pour préparer adéquatement sa défense, étant donné qu'il se défendait sans avocat.

L'homme de 53 ans prétend que le juge n'avait pas à déclarer non pertinents plusieurs éléments de preuve qu'il tentait de présenter pour étayer ses allégations de «fraude» de Concordia — accusations dont Fabrikant n'a jamais démontré la véracité par ailleurs.

Il prétend de plus que le juge Martin, qui a condamné Fabrikant six fois à des peines totalisant 27 mois pour outrage au tribunal, aurait dû référer ces accusations d'outrage à d'autres juges.

Fabrikant prétend d'ailleurs que le juge Martin aurait dû se récuser dans cette affaire. Il soutient encore que sa défense du «syndrome de la personne battue» était valide. Il se plaint aussi de ce que le juge ait refusé d'entendre plusieurs de ses innombrables requêtes, présentées par lui quotidiennement.

L'affaire ne devrait pas être entendue avant l'automne 1994.

Fabriqué au Canada et fait pour durer!
Tilley Endurables
158, Laurier ouest 272-7791 J1976334
Qu'est-ce qui s'améliore toujours, d'année en année, en partie grâce à vos commentaires? Presque tout chez
CATALOGUE GRATUIT 1-800-465-4249

IMPLANTS DENTAIRES
CLINIQUE D'IMPLANTOLOGIE ST-JOSEPH
30, boul. St-Joseph Est
Bureau 802
Montréal (Québec) H2T 1G9
(514) 287-3375
Dr Paul Roux, chirurgien dentiste
1979852-808

RÉSULTATS loto-québec
Banco Tirage du 93-08-18

5	12	14	16	19
20	31	37	38	40
41	43	51	56	59
60	62	64	66	67

Prochain tirage: 93-08-19
T V A, le reseau des tirages
Les modalités d'encaissement des billets gagnants paraissent au verso des billets. En cas de disparité entre cette liste et la liste officielle, cette dernière a priorité.

VIVEZ UNE AVENTURE
JOUEZ AU «PAINTBALL»
ÉVÈNEMENT SPÉCIAL Le 22 août 1993 «SUPER ATTAQUE DU FORT» Nombreux prix de présence
- Jouez le jour ou le soir;
- Équipement fourni;
- 70 balles de peinture;
- Poulet frit inclus au dîner;
- Pistolets à air constant disponibles;
- Jeu de labyrinthe;
- Jeu de forteresse;
- Village aménagé en forêt;
- 8 terrains en forêt;
- Pour les 18 ans et plus.

RÉSERVEZ MAINTENANT La Conquête du drapeau NEW GLASGOW (Québec)
Équipement de «Paintball» à vendre
À TRENTE MINUTES DE MONTRÉAL
RENSEIGNEMENTS: Montréal et Rive-Nord: (514) 476-0969
ou appelez, sans frais, le 1 800 561-1238.

GRAND SOLDE DU DISTRIBUTEUR
RABAIS DE 50 À 70 %
Grand choix de modèles de mobiliers de séjour et de coin repas en rotin et osier
1982421 - 814
JUSQU'À LA FIN AOÛT OU ÉPUISEMENT DES STOCKS.
Plus de 80 ensembles de coin-repas en chêne et en teck à liquider. Grand choix de modèles et couleurs.
870, BÉGIN
(Angle ch. Côte-Vertu, à côté du Club Price)
Ensemble 4 pièces (ordinaire 1320) 599 $
335-3350
Heures d'ouverture: LUNDI AU VENDREDI de 9 h à 17 h, SAMEDI de 9 h à 13 h

La rentrée avec Compaq chez COMPUCENTRE®
Complet avec moniteur, disque rigide et logiciels
Meilleure qualité d'ordinateur personnel à plein rendement
(Tous les modèles de bureau sont extensibles en utilisant le processeur OverDrive de Intel ou le processeur VersaChip de Compaq)
Comprend la garantie limitée Compaq de 3 ans 1 an sur place* 7 jours/24hrs Ligne de soutien technique Compaq sans frais 1-800-248-6553



Agenda Couleur Contura
- 386SLC 25MHz • 4Mo RAM
- Disque rigide 84Mo
- 1 unité de disque 3 1/2"
- Serrure • Boule roulante
- Mise en veilleuse
- Connecteur VGA
- Pile longue durée Nicad (3 1/2 hrs)
- DOS 6.0 • Windows • EZ Help
- PFS:WindowWorks

2888,88 Système Complet



Système d'ordinateur 486SX 25Mhz
avec moniteur couleur SVGA 14"
- 4Mo RAM • Disque rigide 120Mo
- 1 unité de disquette 3 1/2" et 5 1/4"
- 3 fentes d'expansion
- Graphiques vidéo "local bus"
- Fax/modem 2400 baud interne
- Souris • DOS 6.0 • Windows
- PFS:WindowWorks

1999,88 Système Complet
Avec disque rigide 240Mo 2199,88



Système d'ordinateur 486DX 33Mhz
avec moniteur couleur SVGA 14"
- 4Mo RAM • Disque rigide 120Mo
- 1 unité de disquette 3 1/2" et 5 1/4"
- 3 fentes d'expansion
- Graphiques vidéo "local bus"
- Fax/modem 2400 baud interne
- Souris • DOS 6.0 • Windows
- PFS:WindowWorks

2399,88 Système Complet
Avec disque rigide 240Mo 2599,88



Système d'ordinateur Multimedia
avec moniteur couleur SVGA 14"
et plusieurs logiciels inclus
- 486SX 25MHz • 4M0 RAM
- Disque rigide 120Mo • Lecteur CD-ROM
- 1 unité de disquette 3 1/2" • Microphone
- Carte de son Mediavision 16 bit
- 3 fentes d'expansion
- Haut-parleurs externe • Souris
- Graphiques vidéo "local bus" • Windows
- PFS:WindowWorks • DOS 6.0

Titre de logiciels CD
- Compton's Multimedia Encyclopedia
- Where in the World is Carmen San Diego?
- Graphic Works • Mayo Family Health Book

2599,88 Système Complet

Pour moniteur 1024 non-entrelacé avec n'importe lequel ordinateur de bureau, ajoutez ...100,00
©1993 Compaq Computer Corporation. Tous droits réservés. COMPAQ, marque déposée au U.S. Patent et Trademark Office. Contura et ProLinea sont des marques de commerce de Compaq Computer Corporation. Les écrans, batteries et certaines options bénéficient d'une garantie d'un an. * Ce service est assuré par des fournisseurs de service sous contrat et n'est pas offert dans certaines régions. Certaines restrictions et exclusions s'appliquent. Pour de plus amples renseignements, communiquez avec le Centre de Service à la clientèle de Compaq au 1-800-248-6553.
COMPUCENTRE®
"Les spécialiste de l'ordinateur personnel"
Depuis 1976
60 magasins à travers le Canada
COMPUCENTRE est une marque déposée de Les Entreprises Hartco Inc.
RÉGION DE MONTRÉAL
• Galeries D'Anjou • Carrefour Laval • Mall Champlain • Centre Fairview • Place Alexis-Nihon • Place Bonaventure • Promenades St-Bruno • Place Vertu • Place Bourassa • Place Rosemère • Centre Rockland
VILLE DE QUÉBEC
• Galeries de la Capitale • Place Laurier • Place Fleur de Lys
SHERBROOKE
• Carrefour de l'Estrie
SOREL
• Promenades de Sorel
CHICOUTIMI
• Place du Royaume
DRUMMONDVILLE
• Promenades Drummondville

Super Vente!
Tout est en réduction
FUTONS et BASES
SIMPLE DOUBLE QUEEN
à partir de* 129$ 156$ 184$
COUVRE-LITS EN DUVET
SIMPLE DOUBLE QUEEN
à partir de 75$ 96$ 112$
OREILLERS
EN DUVET à partir de 34$
EN PLUME à partir de 15$
les duvets ungava
VISA MasterCard
10, av. des Pins Ouest Suite 220, Montréal (coin boul. St-Laurent) 636-9943
793, rue Avoca, Dorval (Côté nord de Côte-de-Liesse et 3e rue à l'ouest de 55e Av.) 636-6519
Lun. - Mer. 10 h à 18 h 8 h 30 à 16 h
Jeu. - Ven. 10 h à 21 h 8 h 30 à 16 h
Samedi 10 h à 17 h 10 h à 17 h
J1984014

CHAT, CHAT, CHAT!
LES CHATS COMME FELIX AIMENT felix
© QUAKER OATS CANADA 1993

On attend 500 participants au congrès des Cocaïnomanes Anonymes

ISABELLE DUCAS

■ On retrouve des cocaïnomanes dans tous les milieux, de toutes les races, toutes les professions et tous les âges. À Montréal, ils sont 100 000 à être accrochés à cette drogue.

«La coke mène à la prison, à la mort ou à la folie», dit Robert T., 35 ans, architecte. Lui s'en est sorti grâce à Cocaïnomanes Anonymes. Et maintenant, il veut aider d'autres cocaïnomanes à laisser tomber la poudre blanche.

C'est pourquoi les Cocaïnomanes Anonymes tiennent leur septième congrès régional à Montréal cette fin de semaine. Demain, samedi et dimanche, des ateliers, conférences et projections auront lieu au Cégep de Maisonneuve pour faire connaître le mouvement à ceux qui ont besoin d'aide et partager les expériences de ceux qui ont quitté cette mauvaise habitude. Plus de 500 personnes du Canada et des États-Unis participeront au congrès.

Mais le groupe est actif toute l'année par des rencontres et des discussions pour soutenir ceux qui cherchent à quitter la drogue, sur le modèle des Alcooliques Anonymes. Il existe aussi des rencontres pour les proches des consommateurs de drogue qui ont besoin d'aide (CO-ANON) et le Groupe des Jeunes où les cocaïnomanes de 12 à 22 ans se réunissent pour parler de leurs problèmes.

Une terrible expérience de dépendance

Les jeunes du groupe viennent de tous les milieux, mais ils ont en commun une terrible expérience de dépendance à la drogue.

Valérie, 18 ans, vient d'une famille normale. Ses parents sont toujours ensemble, ne fument pas, ne boivent pas, donnent à leurs enfants tout ce dont ils ont besoin. Pourtant, Valérie a commencé à boire à 13 ans avec des amis. Elle s'est vite mise à prendre diverses drogues, jusqu'à ce qu'elle réalise qu'elle avait un problème.

«Ça fait maintenant 14 mois que je ne touche plus à l'alcool, ni à la drogue, explique-t-elle. Je me sens maintenant bien dans ma peau et je peux songer à un meilleur avenir.»

Une famille éclatée

Michel, lui, a 21 ans. Il a grandi dans une famille éclatée où tous les adultes étaient alcooliques ou toxicomanes.

«Mon premier joint, je l'ai fumé avec ma mère quand j'avais 12 ans, raconte-t-il. Pour moi, c'était normal de boire et de prendre de la drogue. Je n'avais aucun discernement, aucune valeur morale.»

Il a lâché l'école à 15 ans. Pour se procurer de la drogue, il avait de petites jobs et commettait des vols. À 19 ans, il a fait deux mois de prison. «Je me droguais et je volais pour pouvoir me droguer. Pour moi, c'était ça la vie! Il a fallu que j'atteigne le fond pour me rendre compte que j'avais un problème.»

Aujourd'hui, Michel a coupé tous les liens avec sa famille, sauf avec son frère ainé Daniel qui a aussi laissé la drogue et fait partie du même groupe d'aide. Il est retourné à l'école et compte entrer au cégep l'an prochain en travail social.

Au sein des Cocaïnomanes Anonymes, tous ces anciens consommateurs ont trouvé l'équilibre dont ils avaient besoin pour cesser d'être esclaves de la drogue. Ils mettent maintenant leur expérience au service de ceux qui ont besoin de support en répondant à la ligne d'appel à l'aide (932-5555), qui reçoit environ 1800 appels par mois.

La société aéronautique Héroux menace d'éliminer une centaine d'emplois

ISABELLE DUCAS

■ La société aéronautique Héroux a annoncé hier qu'elle devra éliminer une centaine d'emplois de façon définitive si elle ne parvient pas à une entente avec le syndicat des employés d'ici le 1er septembre.

Si le travail n'a pas repris à cette date, la compagnie devra octroyer en sous-traitance ses contrats de fabrication pour respecter les dates de livraison promises aux clients.

«Le syndicat doit comprendre qu'on ne peut pas leur offrir plus que ce qu'on a déjà proposé, indique Jacques Bonaventure, vice-président du développement corporatif chez Héroux. On n'a pas le choix si on veut demeurer compétitif sur le marché international. Les offres qu'on a faites sont tout à fait raisonnables dans le contexte actuel.»

M. Bonaventure souligne que de nombreuses compagnies seraient prêtent à accepter des contrats de sous-traitance à des prix avantageux puisqu'il y a surcapacité de production dans l'industrie. Mais les contrats devront être signés pour une période définie, donc moins d'employés seront nécessaires advenant un retour au travail.

«La compagnie a lancé cette nouvelle pour mettre encore plus de pression sur le dos des employés, réplique Guy Bolduc, président du syndicat, affilié à la Centrale des Syndicats Démocratiques. On est toujours prêts à négocier, mais la compagnie n'accepte aucune concession.»

Les avocats du syndicat étudient présentement le Code du travail pour vérifier si la compagnie a le droit de faire des mises à pied pour accorder des contrats à des sous-traitants.

En lock-out depuis le 5 juillet

Rappelons que l'usine de Longueuil est en lock-out depuis le 5 juillet à la suite de l'impasse des négociations pour le renouvellement de la convention collective des employés syndiqués, échue depuis mai. Le litige porte essentiellement sur des questions salariales, sur le nombre de jours de congé et sur le travail de fin de semaine.

Les deux parties attendent que l'autre se décide à convoquer une nouvelle séance de négociation. Les employés attendent toujours la décision de l'arbitre pour savoir s'ils recevront leurs payes de vacances.

L'Ontario est aux prises avec plusieurs cas de fraude à l'assurance-maladie

Presse Canadienne
TORONTO

■ L'Ontario pourrait avoir perdu jusqu'à 284 millions à cause de la fraude sur ses cartes d'assurance-maladie, révèle un rapport interne du ministère de la Santé de la province, rendu public hier par un quotidien torontois.

Le rapport met au jour plusieurs cas de fraude, comme celui d'une femme enceinte qui a accouché deux fois en deux jours, dans deux hôpitaux différents.

Ou encore le cas d'un Québécois venu en Ontario pour subir des traitements gratuits en optométrie.

Ou celui d'un assisté social qui, grâce à une carte d'assurance-maladie et trois cartes de bénéficiaires d'aide sociale, a réussi à obtenir 19 ordonnances de Percodan et de Tylenol 3, probablement dans le but de les revendre à des drogués.

Préparé par une équipe de hauts fonctionnaires pour le compte du ministère de la Santé de l'Ontario, le rapport a été transmis au gouvernement voilà cinq mois. Mais ce dernier a choisi de ne pas le donner aux médias, parce que les «montants cités étaient exagérés et auraient alerté la population pour rien», a expliqué hier le porte-parole du ministère de la Santé, M. Layne Verbeek.

«Ce montant de 284 millions n'est qu'une extrapolation des cas de fraude identifiés. Nous estimons que le montant réel des pertes se situe plutôt autour de 100 millions», a-t-il dit.

«Les auteurs ont identifié les endroits où la fraude est possible, puis ils ont fait une extrapolation pour la province entière», a-t-il ajouté.

Quant aux fraudes identifiées, M. Verbeek a expliqué que son gouvernement n'envisageait pas de poursuites, car ce genre de choses était très difficile à prouver.

Le Conseil de presse déplore le caractère subjectif d'une série d'articles sur l'Abitibi

■ Le Conseil de presse du Québec déplore que *La Presse* n'ait pas identifié comme étant des commentaires leur donnant un caractère personnel et subjectif des articles consacrés à l'Abitibi-Témiscamingue publiés le 6 juin 1992 dans le cadre de la série «Le Québec des régions».

C'est l'Office du tourisme du Témiscamingue, par l'entremise de l'agent de développement touristique André Raymond, qui a reproché à *La Presse* et à la journaliste Michèle Ouimet d'avoir diffusé des préjugés et tenu des propos méprisants et discriminatoires à l'endroit de l'Abitibi-Témiscamingue, de ses entreprises et de ses habitants.

Dans une lettre adressée le 9 juin 1992 à M. Roger D. Landry, éditeur de *La Presse*, M. Raymond s'en prenait notamment à ce qui avait été écrit dans le quotidien montréalais concernant le tutoiement des gens en Abitibi-Témiscamingue, les raisons pour lesquelles ils vivent dans cette région, la culture et les services qui y sont offerts. Il disait considérer que la journaliste, «en s'enracinant dans des idées préconçues», s'est attardée à ce qui n'allait pas mais «a oublié les bons côtés de la vie ici», par exemple la nature et le dynamisme des gens. Et il notait que les articles, dont l'un était intitulé «Abitibi-Témiscamingue, le pays du positivisme», n'était «qu'un ramassis de négativisme qui contraste merveilleusement avec le titre retenu».

Dans ses commentaires communiqués au Conseil de presse, Mme Ouimet a dit considérer que la plainte de M. Raymond est sans fondement et qu'elle n'a pas manqué à l'éthique professionnelle. Elle a accordé à l'agent de développement touristique le droit de détester ses articles mais cela ne signifie pas pour autant, a-t-elle dit, qu'elle a fait preuve de discrimination.

La journaliste a rappelé que, devant la forte réaction suscitée par ses articles, *La Presse* a consacré une page complète d'une de ses éditions aux lettres des gens de l'Abitibi-Témiscamingue afin de leur permettre de répliquer et que la lettre de M. Raymond adressée à l'éditeur du quotidien a également été publiée à cette occasion.

Mme Ouimet a fait remarquer en outre que, en se rendant en Abitibi-Témiscamingue, elle n'allait pas couvrir un événement précis mais plutôt faire le portrait d'une région en essayant de décrire son humeur. «C'était donc, a-t-elle souligné, un reportage qui pouvait être subjectif et où le journaliste était appelé à faire part de ses commentaires.»

Selon le Conseil de presse, la série de quatre textes sur l'Abitibi-Témiscamingue publiée dans *La Presse* soulève la question des genres journalistiques: s'agit-il d'un reportage d'information sur cette région ou d'un portrait (même subjectif) de celle-ci?

Le Conseil de presse souligne que le reportage consiste à rapporter des faits et à les situer dans leur contexte, sans toutefois les commenter. Il indique que le reportage est destiné à informer le public de façon qu'il puisse se former une opinion en toute connaissance de cause sur les sujets traités.

La journaliste Michèle Ouimet, note le Conseil de presse, a introduit dans ses textes plusieurs commentaires sur les gens et les endroits qu'elle a visités: «Ici, ça prend un coup solide même si la mode santé-plein air a calmé les esprits et rendu les gens légèrement hypocondriaques», «Pourtant, ce n'est pas beau l'Abitibi. C'est même laid», etc.

De tels commentaires, estime le Conseil de presse, donnent un caractère personnel et subjectif aux textes de la journaliste, lesquels reposeraient davantage sur le regard que Mme Ouimet a posé sur l'Abitibi-Témiscamingue que sur un angle de traitement conduisant à un reportage complet, équilibré et factuel. Si tel était le but de ces articles, *La Presse* aurait dû les identifier comme tels. Le Conseil de presse déplore que le quotidien ne l'ait pas fait afin d'éviter toute confusion auprès des lecteurs quant à l'information qui leur était communiquée et de respecter les distinctions qui s'imposent entre les genres journalistiques relevant de l'information et ceux relevant de l'opinion.

SEARS
TOUS LES PNEUS, BATTERIES D'AUTO ET SERVICES POUR L'AUTO



NE PAYEZ PAS AVANT MARS 1994*
*Sur approbation du service du crédit pour achat porté à votre compte Sears
OFFRE EN VIGUEUR JUSQU'AU 29 AOÛT 1993.
Détails en magasin.

PNEUS GUARDSMAN^MD PLUS
Faits par Uniroyal Goodrich.
Prix à partir de 32.99 CH. P155/80R13

NE PAYEZ PAS AVANT MARS 1994*



BATTERIES DIEHARD^MD DE SEARS



SERVICE DE FREINS
Pour la plupart des autos



MISE AU POINT DU MOTEUR
Pour la plupart des autos

NE PAYEZ PAS AVANT MARS 1994*



AMORTISSEURS ET JAMBES DE FORCE
Pour la plupart des autos



SYSTÈME D'ÉCHAPPEMENT
Pour la plupart des autos

LA CLÉ DE L'ULTRA SERVICE^MC

SEARS
Attendez-vous à plus

Les mentions 'Ord.' ou 'Était' de Sears Canada Inc. se rapportent à des prix Sears. **Région de Montréal: Anjou:** 353-7770, **Brossard:** 465-1000, **LaSalle:** 364-7310, **Laval:** 682-1200, **Pointe-Claire:** 694-8815, **St-Bruno:** 441-6603, **Ville St-Laurent:** 335-7770, **Région de Québec: Québec:** 529-9861, **Lévis:** 833-4711, **Ste-Foy:** 658-2121. **En province: Alma:** 662-2222, **Arthabaska:** 357-4000, **Chicoutimi:** 549-8240, **Drummondville:** 478-1381, **St-Jean:** 349-2651, **St-Jérôme:** 432-2110, **Sherbrooke:** 563-9440, **Sorel:** 746-2508, **Trois-Rivières:** 379-5444, **St-Georges de Beauce:** 228-2222. Copyright Canada, 1993, Sears Canada Inc.
Tous les articles ou services annoncés dans cette page ne sont pas offerts dans tous les magasins Sears.

SUPERSOLDES D'ENTREPÔT
NE MANQUEZ PAS CETTE CHANCE! PROFITEZ DE NOS SUPERPRIX RÉDUITS
PFAFF
MACHINE À COUDRE TECHNOLOGIE ALLEMANDE
LE PLUS GRAND MANUFACTURIER EUROPÉEN DE MACHINES À COUDRE VOUS INVITE À PROFITER DE PRIX JAMAIS VUS.

4 JOURS SEULEMENT Jeudi 19 août, Vend. 20, Sam. 21, Dim. 22

FINESSE 827
- MISE EN PLACE FACILE DE LA CANETTE
- CORPS EN ALLIAGE LÉGER
- BRAS LIBRE IDÉAL POUR ARTICLES TUBULAIRES
- POINT DE COUTURE DROIT ET ZIG-ZAG

PRIX SUGG. DU MAN. 329 $
PRIX DE SOLDE 169$

HOBBYLOCK 776 ÉLECTRONIQUE AVEC DIFFÉRENTIEL
PRIX SUGG. DU MAN. 959 $
PRIX DE SOLDE 599$
- Coud des points de 3 ou 4 fils extra-large - jusqu'à 0,75 mm
- Coud des ourlets roulés sans avoir à changer de plaque

HOBBYMATIC 935
UNE GRANDE SÉLECTION DE 20 POINTS PRÉFÉRÉS AVEC DOUBLE PIED D'ENTRAÎNEMENT ILS COUSENT TOUT, DE LA MODE D'AUJOURD'HUI À L'ARTISANAT.
PRIX SUGG. DU MAN. 999$
PRIX DE SOLDE 649$

HOBBY 303
CETTE MACHINE AVEC LES POINTS DE BASE EST MERVEILLEUSE POUR TOUTES LES DÉBUTANTES.
PRIX SUGG. DU MAN. 459$
PRIX DE SOLDE 239$

HOBBY LOCK 785 ÉLECTRONIQUE
ENFILEUR DU BOUCLEUR AUTOMATIQUE
PRIX SUGG. DU MAN. 599$
PRIX DE SOLDE 399$
Photo non conforme

LA PFAFF CREATIVE 1475CD.
CETTE MACHINE À COUDRE PEUT FONCTIONNER AVEC VOTRE ORDINATEUR. INFINITÉ DE POSSIBILITÉS.
PRIX SUGG. DU MAN. 3,349$
PRIX DE SOLDE 2,599$

UN SEUL ENDROIT
450, SAUVÉ OUEST MONTRÉAL
HEURES D'OUVERTURE:
JEU. ET VENDR., DE 10 H À 21 H
SAMEDI, DE 10 H À 17 H
DIMANCHE, DE 10 H À 17 H

1680026 - 807

4 jours seulement

ÉPARGNEZ LA TPS*

sur tous les meubles et gros électroménagers

***Sears déduira de votre achat un montant équivalent à la TPS. Détails en magasin.**

OFFRE EN VIGUEUR DU JEUDI 19 AOÛT AU DIMANCHE 22 AOÛT 1993.



Rabais 50$. Canapé de style traditionnel à carcasse en chêne américain massif. Confort et support assurés. No 53411. Sears ord. 749,99.

699$ Ch.

Rabais 50%. Ens. de matelas "Chiro-Suprême". 20 ans de garantie**. Nos 79690/2/3.
1 place, 2 places, G 2 pl.
Ord. 999,98-1399,98.
Ens. ..... **499,99-699,99.**
**Détails de la garantie en magasin
TG 2 pl. aussi en réclame.

499,99 Ch. Ens. 1 pl.



Rabais 200$. Réfrigérateur Kenmore[MD] sans givre 18.1 pi. cu. Tablettes réglables en porte-à-faux. Blanc. No 63782. Sears ord. 1049,99.

848$ Ch.



Rabais 50$. Congélateur-coffre Kenmore 7.0. pi. cu. Serrure, guide pour aliments, voyant de marche. Blanc. No 43570. Sears ord. 349,99.

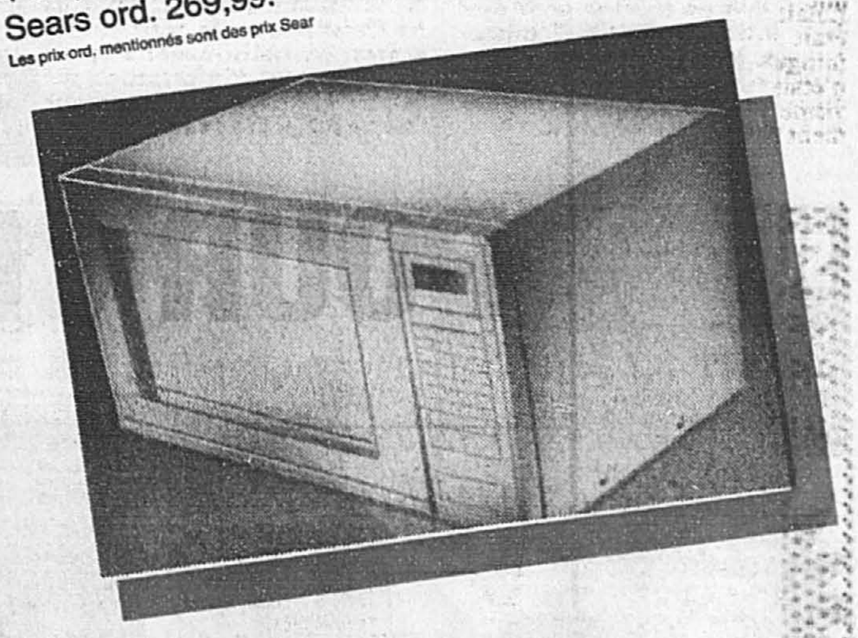
299,99 Ch.



Rabais 70$. Micro-ondes 1 pi. cu. d'une puissance de 800 watts. Fonctionnement 1 touche. Décongélation auto, mémoire 4 étapes. No 88250. Sears ord. 269,99.

199,99 Ch.

Les prix ord. mentionnés sont des prix Sear



Rien à payer avant 1994 sur tous les meubles et gros électroménagers

Pas de paiement avant janvier 1994 sur approbation du service du crédit.

Cette offre se termine le 25 août 1993. Détails en magasin.

PRIX DE RÉCLAME EN VIGUEUR JUSQU'AU 22 AOÛT 1993, SAUF AVIS CONTRAIRE, DANS LA LIMITE DES STOCKS DISPONIBLES

SEARS

Attendez-vous à plus

SATISFACTION OU REMBOURSEMENT | **SERVICE APRÈS VENTE ASSURÉ DANS TOUT LE CANADA** | **LA CARTE DE CRÉDIT NO 1 DES MAGASINS À RAYONS AU CANADA** | **LE MAGASIN DES MARQUES KENMORE DIEHARD, CRAFTSMAN**

Les mentions 'Ord.' ou 'Était' de Sears Canada Inc. se rapportent à des prix Sears. **Région de Montréal: Anjou:** 353-7770, **Brossard:** 465-1000, **LaSalle:** 364-7310, **Laval:** 682-1200, **Pointe-Claire:** 694-8815, **Repentigny:** 582-5532, **St-Bruno:** 441-6603, **Ste-Marthe-sur-le-Lac:** 491-5000, **Ville St-Laurent:** 335-7770. **Région de Québec: Québec:** 529-9861, **Lévis:** 833-4711, **Ste-Foy:** 658-2121. **En province: Alma:** 662-2222, **Arthabaska:** 357-4000, **Chicoutimi:** 549-8240, **Drummondville:** 478-1381, **Granby:** 375-5770, **St-Jean:** 349-2651, **St-Jérôme:** 432-2110, **Sherbrooke:** 563-9440, **Sorel:** 746-2508, **Trois-Rivières:** 379-5444, **St-Georges de Beauce:** 228-2222. Copyright Canada, 1993, Sears Canada Inc.
Tous les articles de cette page peuvent n'être pas offerts dans tous les magasins Sears.

Un Torontois dénonce un complot contre un ministre russe honnête

d'après PC et Reuter

TORONTO

■ Un homme d'affaires torontois d'origine russe a confirmé hier que le procureur général de sa mère patrie lui avait demandé, le mois dernier, d'organiser l'assassinat d'un ministre russe engagé dans la lutte contre la corruption dans son pays.

Mais Dmitri Iakoubovski a raconté qu'il a refusé et alerté la personne visée par le complot.

Cet assassinat aurait pu déclencher une série d'événements menant même à l'élimination du président russe Boris Eltsine et le rétablissement au pouvoir du Parti communiste, a expliqué M. Iakoubovski lors d'une conférence de presse donnée dans son luxueux manoir du nord de Toronto.

Dmitri Iakoubovski, âgé de 29 ans, a indiqué que le procureur général Valentin Stepankov voulait la tête du ministre Andreï Makarov, parce que celui-ci avait découvert à Zurich, en Suisse, des documents laissant entendre que le vice-président russe Alexandre Routskoï était mêlé à des affaires de corruption.

M. Iakoubovski n'a pas été surpris par le complot d'assassinat fomenté contre le ministre Makarov.

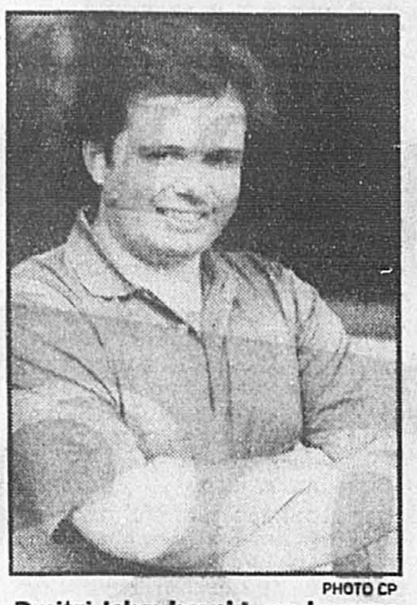


PHOTO CP

Dmitri Iakoubovski, un homme d'affaires torontois d'origine russe, dit avoir été approché par le procureur général de Russie pour organiser l'assassinat d'un ministre un peu trop préoccupé par la corruption.

«Je suis rompu aux méthodes du KGB et du bureau du procureur général en Russie, a-t-il dit. J'aurais même été très surpris s'il ne m'avait pas proposél'affaire.»

M. Iakoubovski dit qu'il a été haut fonctionnaire dans le gouvernement russe, à titre d'agent de liaison entre les différentes forces policières, dont le KGB. Il prétend avoir été chassé du pays en septembre dernier parce qu'il voulait démocratiser les différentes polices, ce qui aurait heurté les dirigeants communistes toujours à la tête des services de sécurité et du renseignement.

La semaine dernière, trois coups de feu ont été tirés sur la luxueuse résidence de M. Iakoubovski, à Toronto. Une lettre de menaces, écrite en russe, avait été découverte sur les lieux de la fusillade.

À Moscou, hier, une commission d'enquête du ministère de la Justice russe a accusé le vice-président Routskoï d'avoir détourné des deniers publics sur un compte suisse, et exigé la démission du procureur général Valentin Stepankov.

Andrei Makarov, membre de la commission et ministre visé par le complot, a dit être en possession de l'enregistrement d'une conversation au cours de laquelle le procureur général évoque les moyens de l'assassiner. M. Makarov a proposé de rendre cet enregistrement public.

Plus besoin d'être bilingue pour obtenir un bac de l'U. d'Ottawa

PASQUALE TURBIDE

■ Les étudiants de l'Université d'Ottawa n'auront plus besoin de faire la preuve de leur bilinguisme pour obtenir leur baccalauréat. La plus importante université bilingue du Canada a renoncé la semaine dernière aux cours obligatoires qu'elle imposait aux étudiants qui échouaient le test de langue seconde.

L'université, qui doit réduire ses dépenses de 16 millions de dollars au cours des trois prochaines années, espère ainsi économiser entre 250 et 300 000 $ par an.

Jusqu'à maintenant, tous les étudiants des facultés d'administration, d'art, de sciences de la santé, de sciences sociales et de génie, devaient démontrer leur connaissance des deux langues officielles pour obtenir leur diplôme. S'ils ne réussissaient pas leur examen, ils étaient automatiquement inscrits à deux cours non crédités qu'ils devaient subir avec succès. Seuls les étudiants d'ergothérapie et de physiothérapie seront désormais tenus de prouver leur connaissance de la langue seconde parce que, selon la direction, ils doivent effectuer des stages dans les hôpitaux pendant leur formation.

La nouvelle mesure élimine les cours obligatoires et les remplace par une «incitation» à suivre des cours de langue seconde, qui seront désormais crédités.

«On veut maintenant encourager les étudiants à maîtriser les deux langues officielles, mais sans les y forcer. On veut les traiter comme des adultes» indique Bernard Philogène, vice-recteur aux affaires universitaires.

Les cours obligatoires s'adressaient à environ 5000 étudiants de première année, en majorité anglophones.

Pierre Chiasson, de la Fédération des étudiants de l'université, accuse l'institution de se fermer les yeux volontairement: «Soyons réalistes. Pourquoi les étudiants anglophones se rajouteraient-ils un fardeau supplémentaire lorsqu'ils peuvent obtenir les mêmes résultats sans se forcer? L'université va profiter de cette décision pour augmenter sa clientèle unilingue.»

Le service de linguistique de l'université s'attend d'ailleurs à accueillir 50 p. cent moins d'étudiants au cours de la prochaine session.

«Au moins, on peut espérer que ceux qui suivront nos cours seront motivés», soulève le directeur de l'institut, Raymond Leblanc.

La décision des autorités a causé toute une surprise, car le statut bilingue de l'Université d'Ottawa a toujours été considéré comme une affaire d'État. Fondée au XIXe siècle par les pères Oblats, l'université a vu son statut bilingue confirmé au moment de sa laïcisation, dans les années 60.

François Chiasson soutient que l'abolition des cours obligatoires constitue un important pas vers l'arrière: «Le bilinguisme de l'université, c'est un symbole important les Franco-Ontariens. Mais en pratique, il n'en reste plus grand-chose.»

D'après la fédération, le statut bilingue de l'université n'est maintenant rien de plus qu'un écran de fumée. Les cours «bilingues» ne se donnent souvent qu'en anglais et le niveau de difficulté des fameux tests de compétence linguistique favorise les anglophones: «On demande aux anglophones, 'How do you say 'table' in french?', alors que les tests pour les francophones sont beaucoup plus ardus.»

Le vice-recteur Philogène nie que les francophones reçoivent un traitement différent de celui des anglophones, qui constituent maintenant les trois quarts de la clientèle. Mais il ajoute: «De toute façon, le bilinguisme, ce n'est pas seulement un test de langue. C'est aussi un climat que nous allons tenter d'encourager.»

Quoi qu'il en soit, tout le monde reconnaît que ce sont d'abord des considérations pécuniaires qui ont motivé la décision de l'université: «Nous devions réduire nos dépenses et c'était un moyen facile de récupérer de l'argent», explique M. Philogène.

Gregory n'avait pas le droit de divorcer de ses parents

Associated Press

DAYTONA BEACH

■ Une cour d'appel de Floride a estimé qu'un garçon de 13 ans n'était pas fondé juridiquement à divorcer de ses parents parce qu'il est mineur et a renvoyé le dossier d'adoption de l'enfant devant la justice.

L'affaire avait fait la une de la presse à la fin du mois de septembre dernier lorsque le petit Gregory avait obtenu de ne plus vivre avec sa mère biologique, Rachel Kingsley, parce qu'il s'estimait négligé et abandonné.

Le 27 septembre, un juge du tribunal pour enfants d'Orange County avait réduit les droits parentaux de Mme Kingsley et autorisé le garçon à être adopté par George et Lizabeth Russ. Il était ainsi devenu le premier enfant au monde à «divorcer» de ses parents.

La cour d'appel a donc estimé qu'en sa qualité de mineur, Gregory ne pouvait obtenir le divorce d'avec sa mère, même si celle-ci l'avait placé dans une institution spécialisée en affirmant qu'elle n'avait pas les moyens de l'élever. La cour a d'ailleurs confirmé la réduction des droits parentaux de Mme Kingsley.

«Je suis très déçu de cette décision. C'est une parodie, une parodie de justice», a commenté George Russ, tandis que Gregory — rebaptisé Shawn — a fait savoir qu'il ne souhaitait toujours pas revenir vivre avec sa mère.

Poursuite contre l'Église de scientologie

Presse Canadienne

QUÉBEC

■ L'Église de scientologie de Québec fait face à deux actions en réclamation et en dommages totalisant 292 389 $ de la part de deux anciens adeptes, qui l'accusent de les avoir manipulés aux seules fins de leur extorquer de l'argent d'une façon disproportionnée par rapport aux services donnés.

Les actions ont été déposées hier en Cour supérieure, à Québec, par Me Jean-Pierre Fafard, au nom de M. Michel Grégoire, de Rock Forest et de Mme Henriette Guay, de Frampton. En l'espace de huit mois, M. Grégoire, qui dit avoir fait l'objet de harcèlement et de «représentations frauduleuses», aurait versé à l'Église la somme de 69 673 $ pour l'achat de cours et de livres; il en réclame le remboursement, ainsi que 75 000 $ à titre de dommages et 60 000 $ à titre de dommages exemplaires. De son côté, Mme Guay réclame le remboursement des 17 716 $ qu'elle aurait versés en l'espace de trois mois seulement, la somme de 30 000 $ à titre de dommages et 40 000 $ à titre de dommages exemplaires.

Suivant leur argumentation, lors de leur adhésion à l'Église de scientologie, on leur aurait fait valoir qu'il s'agissait d'une «religion» destinée à permettre à ses adeptes d'être en plein contrôle d'eux-mêmes et d'avoir prise sur leur environnement.

Mais en réalité, soutiennent-ils dans leur requête, ses représentants ne font que «manipuler leurs adeptes en exerçant sur eux un contrôle, dans le seul but de leur vendre des services et de leur soutirer de l'argent». Les requérants affirment également que les cours, qui sont vendus à des «prix exorbitants», ne correspondent en rien aux recherches psychologiques des membres.

La vision de l'avenir.



Il est désormais possible de regarder votre émission télévisée favorite tout en vous acquittant de vos tâches quotidiennes telles que l'arrosage de votre jardin par exemple! Grâce à votre télévision à projection personnelle Virtual Vision Sportmc vous pouvez regarder la télévision au lit sans réveiller toute la famille... Comment est-ce possible?
La télévision à projection personelle Virtual Vision Sportmc vous permet de regarder une image "grand écran" à partir d'une paire de lunette spécialement conçue et connectée à un synthonisateur miniature portatif pouvant s'attacher à votre ceinture. Virtual Vision Sportmc se branche également sur votre camèscope si vous souhaitez regarder simultanément ce que vous filmez ou bien si vous tenez le caméra en l'air, au-dessus d'une foule. C'est trop beau pour être vrai? Venez essayer cette merveille à l'un de nos magasins en profitez-en pour remplir un coupon de participation à notre grand tirage, vous courrez la chance de gagner une Virtual Vision Sport!
Le futur est présent chez Audio Centre...

Virtual Vision Sport



PARTICIPEZ À NOTRE GRAND TIRAGE D'UNE TÉLÉVISION À PROJECTION PERSONNELLE!

1395$

audio centre

5260, rue Sherbrooke o. (Décarie) 482-4420
1970, boul. Le Corbusier, Laval 687-3627
8080, boul. Taschereau o., Brossard 466-1999

H&R Block offre un cours d'impôt!

- développez une nouvelle compétence
- augmentez votre connaissance de la fiscalité
- endroits et heures qui vous conviennent

Appelez maintenant!

H&R BLOCK

POUR PLUS D'INFORMATION APPELEZ :

MONTRÉAL CENTRE EST	722-4403	LONGUEUIL	468-7479
MONTRÉAL-EST	255-1405	BROSSARD	676-8466
MONTRÉAL-OUEST	747-1361	LAVAL	663-9450
MONTRÉAL-NORD	327-0255	VERDUN	769-6444
		LASALLE	363-2688

COURS AUSSI OFFERTS DANS LES VILLES SUIVANTES:
CHAMBLY, LA PRAIRIE, ÎLE PERROT, ST-JÉRÔME, TERREBONNE, ST-EUSTACHE, BELOEIL, RAWDON, REPENTIGNY, ROSEMÈRE, STE-AGATHE ET SAINT-CONSTANT. Permis n° CP0072

J1982485

20 % D'ESCOMPTE AUX 50 ANS ET PLUS

EMBRAYEZ POUR CETTE NOUVEAUTÉ.



BMW 318i. Mise en circulation d'une nouvelle automatique à prix réduit.

Voici une grande nouvelle : la BMW 318i automatique. Une berline qui offre tout le plaisir de la conduite BMW, mais avec une transmission automatique à 4 vitesses. Partez l'essayer. Vous n'en reviendrez pas. Et quand vous connaîtrez aussi son prix spécial de lancement, votre achat sera... automatique. Hâtez-vous.

Cette offre se termine le 31 août 1993.

Pour connaître le nom du concessionnaire le plus près de chez vous, composez le 1 800 667-6679.
Modèles illustré avec phares antibrouillard, roues en alliage, lavage des phares et toit ouvrant en option

LE PLAISIR DE CONDUIRE.

Kimberly Mays obtient gain de cause

Mais elle ne peut divorcer de ses parents naturels à qui le juge refuse un droit de visite

d'après AP et AFP

SARASOTA, Floride

■ Un juge de Sarasota (Floride) a donné gain de cause hier à une adolescente «échangée» à la naissance sur une erreur de l'hôpital, en refusant à ses parents naturels un droit de visite et en faisant de l'homme qui l'a élevée son père légal.

Le juge local Stephen Dakan a néanmoins refusé d'accorder à Kimberly Mays, 14 ans, le droit de «divorcer» de ses parents biologiques, comme elle l'avait souhaité au début du mois, jugeant que de telles visites lui serait nuisibles.

La décision du tribunal, selon l'avocat de l'adolescente, «a fait sauter et crier celle-ci de joie». «Kimberly a enfin l'impression d'avoir le droit de mener sa propre vie», a ajouté l'avocat, qui a fait connaître le contenu du jugement par téléphone à la jeune fille qui était alors en vacances en un endroit qui n'a pas été révélé.

Le jugement précise que les parents naturels de Kimberly, Ernest et Regina Twigg, «n'ont aucun intérêt légal, ni droit sur Kimberly Mays». Le statut légal de Robert Mays «demeure inchangé», poursuit le document. Kimberley demandait à pouvoir «divorcer» de ses parents et rester avec Robert Mays, l'homme qui l'a élevée depuis sa naissance.

Les Twigg, qui voulaient obtenir de la justice un droit de visite, avaient indiqué par avance leur intention de faire appel et d'aller s'il le faut jusqu'à la Cour Suprême. La procédure pourrait se poursuivre jusqu'à ce que Kimberly atteigne la majorité — 18 ans — et puisse décider elle-même.

Pour des raisons inexpliquées, les bracelets d'identification de deux bébés avaient été intervertis à l'hôpital du comté de Wauchula (Floride) où elle est née.



Kimberly Mays appuie sa tête contre l'épaule de son père légal, Bob Mays.

Kimberly avait été confiée à Robert et Barbara Mays — qui mourut quelques années plus tard — tandis que la fille de ces derniers avait été remise à Ernest et Regina Twigg qui l'avaient prénommée Arlena. L'erreur avait été découverte parce qu'Arlena avait une maladie cardiaque congénitale. Les tests ont démontré qu'elle ne pouvait être l'enfant des Twigg. Arlena est morte en 1988.

Tout au long du procès, la blonde adolescente à l'allure sage et réservée avait évoqué son amour pour Robert Mays et son dédain pour M. et Mme Twigg, qu'elle considère comme des étrangers. «Je veux qu'ils sortent de ma vie. Je veux que ma vie soit comme avant», avait-t-elle déclaré.

Son dédain était apparemment dû aux soupçons exprimés par les Twigg sur le compte de M. Mays, qu'ils accusent d'avoir sciemment emmené de l'hôpital un bébé qui n'était pas le sien et d'être un père abusif.

Selon le témoignage d'un psychologue, c'est en attaquant aussi violemment celui qu'elle considère comme son père que ses parents biologiques ont perdu toute chance de construire une relation affective avec l'adolescente.

Pour leur part, les parents biologiques évoquaient les liens du sang qui leur accordait un droit «donné par Dieu» sur leur fille naturelle.

Kimberly semblait heureuse lors de sa visite aux Twigg et à leurs sept autres enfants, en 1990, en vertu d'un accord conclu entre les deux familles. Mais M. Mays y mit un terme après cinq rencontres, en affirmant qu'elles perturbaient la fillette et son travail scolaire.

Les Twigg avaient répliqué en réclamant sa garde devant la justice: ils avaient échoué l'an dernier.

Le millionnaire emprisonné dans une fosse raconte comment il a survécu

d'après Reuter

NEW YORK

■ Dans une conférence de presse entrecoupée de nombreux sourires, de blagues et de pleurs, l'homme que ses ravisseurs ont «enterré vivant» durant douze jours dans l'attente d'une rançon a expliqué hier comment il a surmonté le désespoir, notamment en puisant dans l'entraînement qu'on lui avait donné dans le corps des Marines et en rédigeant mentalement son autobiogrphie.

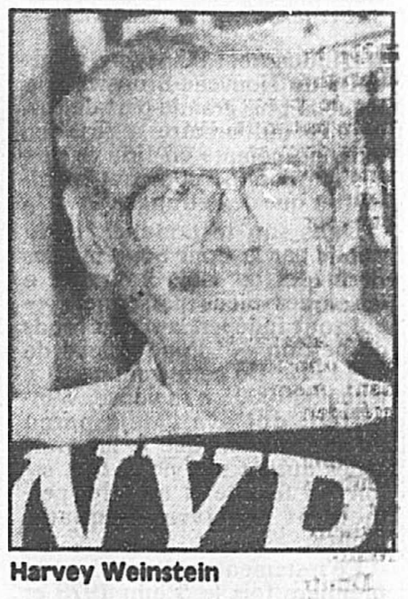
Harvey Weinstein, président de la plus importante fabrique de smokings des États-Unis, a toutefois admis, lors d'une conférence de presse, au quartier général de la police de New York, qu'il a quelquefois sombré dans le désespoir.

«À plusieurs reprises, j'ai perdu la foi et j'ai supplié mes ravisseurs de me sortir de mon trou et de m'abattre, de façon à ce que ma famille trouve mon corps et m'inhume près de mes parents», a-t-il confié.

Il a ensuite blagué, affirmant qu'il maudirait l'Attorney General Janet Reno (secrétaire américaine à la Justice) pour ne pas avoir agi avec célérité pour le faire sortir de son donjon: «Janet, ici c'est Harvey, pas les Davidiens. Sors-moi d'ici!», s'est-il écrié en rappelant le siège de Waco, au Texas, qui n'avait pris fin qu'après plusieurs semaines de tiraillements.

M. Weinstein, 68 ans, avait été libéré lundi d'une fosse recouverte de bois et d'acier, près d'une autoroute très fréquentée de Manhattan, après y avoir été retenu durant douze jours par deux ravisseurs qui ont extorqué trois millions de dollars à sa famille.

La foule des journalistes est demeurée silencieuse, hier, lorsque M. Weinstein a donné l'accolade à ses sauveteurs, les détectives William Mondore et Reuben Santiago.



Harvey Weinstein

S'emparant de la main du détective Mondore, il l'a élevée au-dessus de sa tête et s'est exclamé: «Voici la main qui m'a été tendue dans ma tombe. C'est une expérience que peu d'hommes ont vécue.»

Il a expliqué qu'il avait atteint le fond du désespoir lorsqu'il a entendu les détectives frapper des coups sur la pièce de fer qui murait sa fosse. Il a ajouté qu'il a alors tendu la main et a senti la poigne du détective Mondore. «Je savais que je revenais à la vie, que j'étais en sécurité. Je savais que Dieu, enfin, me souriait.»

M. Weinstein a ajouté que son entraînement de Marine lui a aussi sauvé la vie. Il a connu la dure vie des bivouacs de campagne, durant la Deuxième Guerre mondiale, ce qui l'a aidé à ne pas devenir fou durant son séjour dans la fosse. M. Weinstein, qui a perdu huit kilos durant cette période.

Il a admis que le moment le plus difficile de cette aventure est arrivé lorsque les policiers lui ont confié que le complot d'enlèvement avait été fomenté par un de ses employés.

M. Weinstein, un homme qui reconnait mener une vie bien réglée et qui fut enlevé alors qu'il déjeunait au restaurant qu'il fréquente à chaque jour depuis des années, a affirmé que cette aventure ne lui fera pas changer ses habitudes.

«Je ne peux permettre à la peur de régler mes habitudes de vie. Je vais continuer à arpenter fièrement les rues de New York. Je ne tournerai pas la tête à toutes les 30 secondes pour voir si on me suit.»

Un pas de plus vers la libération de Demjanjuk

Associated Press

JÉRUSALEM

■ La Cour suprême israélienne a fait hier un pas de plus vers la libération de John Demjanjuk, en rejetant les demandes en faveur d'un nouveau procès pour crimes de guerre. Mais, en raison de nouveaux appels, il devra encore attendre au moins jusqu'à vendredi pour savoir s'il peut regagner les États-Unis.

Une commission regroupant trois des cinq juges suprêmes a décidéà l'unanimité qu'il n'y avait «pas d'autre solution que de rejeter tous les appels» et de libérer M. Demjanjuk. Elle a refusé d'aller à l'encontre des recommandations de l'avocat général Yosef Harish. Ce dernier s'était prononcé contre un second procès en estimant qu'on ne pouvait juger deux fois quelqu'un sur la base des mêmes preuves — qui sont à son avis insuffisantes pour le condamner.

Dans son explication, le juge Shlomo Levin relevait qu'« il serait très difficile de déterminer l'activité de l'accusé dans le camp de la mort de Sobibor. Aucun des survivants ne l'y a identifié ».

Les survivants de l'Holocauste et organisations pourchassant les anciens Nazis ont immédiatement demandé au président de la Cour suprême Meir Shamgar d'autoriser l'ensemble des cinq juges à examiner leur demande de nouveau procès. M. Shamgar a fixé une audience pour lui seul à vendredi.

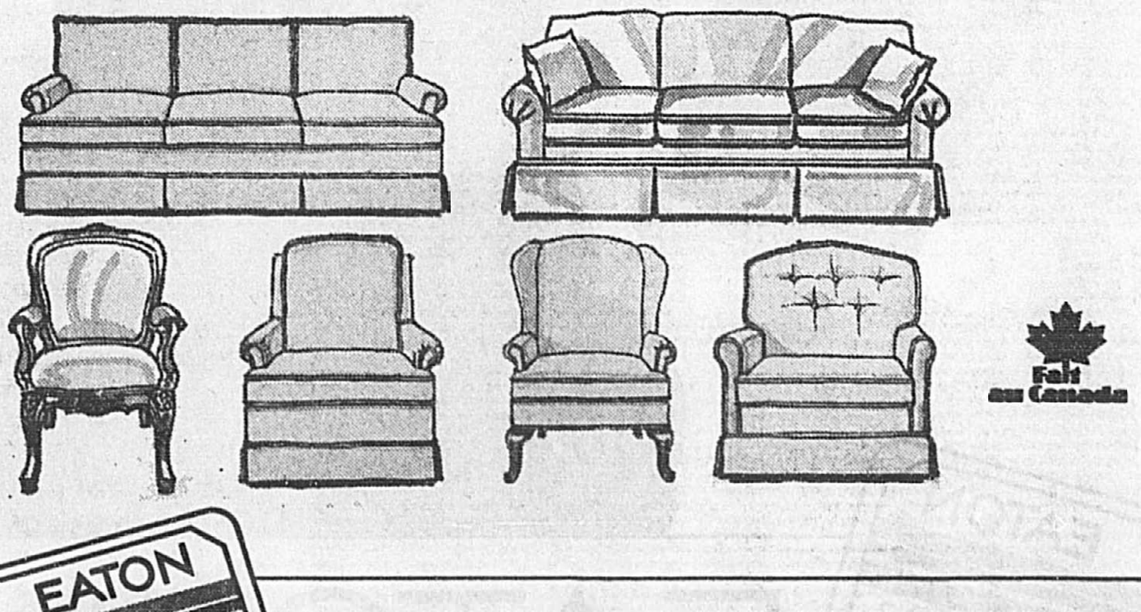
Invoquant un «doute raisonnable» , la Cour avait acquitté en juillet M. Demjanjuk, condamné à mort en 1988 pour avoir été le gardien «Ivan le Terrible» du camp de Treblinka. Elle avait recommandé de ne pas organiser de nouveau procès, même si elle avait dit avoir des preuves du fait qu'il avait servi comme gardien dans d'autres camps.

L'avocat de M. Demjanjuk, Yoram Sheftel, rejetait tout nouveau délai, en soulignant que son client était en prison depuis son expulsion des États-Unis en 1986. «Nous sommes déçus», a-t-il dit à la presse. Une cour d'appel américaine a autorisé le retour de cet homme de 73 ans, d'origine ukrainienne, pour qu'il puisse engager une procédure contre la décision qui l'avait privé de la nationalité américaine.

Redonnez vie à votre décor.
Plus de 500 versions.



Sterling est l'un des chefs de file dans la fabrication de mobilier rembourré de première qualité. À l'occasion de l'événement Recouvrement sur mesures Sterling chez Eaton, nous vous offrons un choix de plus de 500 magnifiques recouvrements pour des meubles vraiment à votre goût et à votre mesure. Superbes imprimés de coton, velours pelucheux, riches jacquards, tissus matelassés, étoffes texturées et plus ! Ces meubles sont offerts et sont en montre chez Eaton Centre-ville.
Canapés 1 619.00 à 2 859.00 Fauteuils et berceuses pivotantes. 799.00 à 1 419.00
Le prix que vous payez dépend du tissu que vous choisissez.
Vendus chez Eaton Centre-ville seulement, 7e étage.
Rayon des meubles 270. Achats en personne seulement.



Avant la livraison demandez la protection Scotchgard™ pour tissus. Résiste à la soleil et aux taches.

Fait au Canada



EATON
Argent remis si la marchandise ne satisfait pas

Liés par testament, les fils de K. C. Irving ne peuvent administrer son empire que de l'extérieur du pays

d'après CP

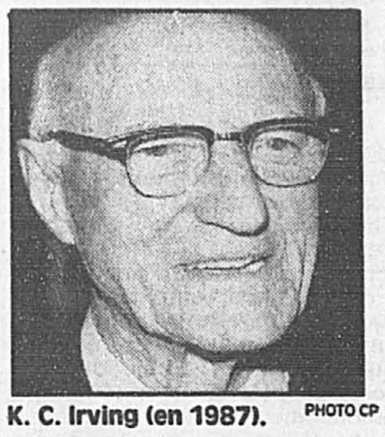
SAINT-JEAN, Nouveau-Brunswick

■ L'industriel K.C. Irving, originaire du Nouveau-Brunswick, a légué la plus grande part de son empire milliardaire à ses fils, dans un compte en fiducie que ces derniers ne pourront administrer que de l'étranger.

Dans son testament, rendu public par la Cour Suprême des Bermudes ce mois-ci, Irving a laissé des biens personnels — qui sont indépendants du fonds de gestion — d'une valeur de 899 156 $. De cette somme, il a légué 500 000 $ à sa veuve, Winnifred, qui avait déjà perçu «d'autres biens que je lui avais cédés durant ma vie et qui, selon ma femme et moi, lui permettent de vivre adéquatement».

Ce testament avait été signé la première fois le 5 juin 1978 et avait été révisé par un seul codicille, le 10 juin 1982.

Irving cède tout son actif autre que l'argent comptant et les valeurs négociables à ses fils, pour qu'il soit séparé entre eux



K. C. Irving (en 1987). PHOTO CP

«de façon égale ou inégale, selon leur volonté».

Si ces derniers ne peuvent s'entendre sur le partage de l'actif, le testament permet aux exécuteurs testamentaires de prendre une décision à cet égard.

Par ailleurs, la presque totalité de l'actif du holding Irving est protégée par un fonds en fidéicommis administré par Mme Winnifred Irving et deux avocats canadiens.

À moins que les fils d'irving, James K., Arthur L. et John E. désirent eux-mêmes devenir administrateurs du fonds. Chacun des trois fils peut en effet réclamer ce titre, selon le testament, à la condition que chacun «devienne un non-résident du Canada et que, de plus, la nomination de ce fils en qualité de gestionnaire du fonds soit immédiatement annulée s'il choisit d'élire domicile au Canada».

Irving et sa seconde épouse, Winnifred, ont presque toujours vécu au domaine Skyline de Southampton Parish, aux Bermudes. Il est décédé le 13 décembre dernier, à Saint-Jean, à l'âge de 93 ans.

Il a construit son empire à partir d'une station-service dans la campagne du Nouveau-Brunswick. Aujourd'hui, son holding regroupe plus de 300 compagnies et emploie des dizaines de milliers de personnes dans les seules provinces maritimes.

En 1992, le magazine Forbes estimait son actif net à cinq milliards de dollars, ce qui le classait au 18e rang parmi les hommes les plus riches du monde et au deuxième rang au Canada.

Les trois gestionnaires de son fonds en fiducie occupent tous des résidences à l'étranger. Il s'agit de Winnifred Irving ainsi que des avocats John Anthony Ellison, des Bermudes, et John Hogan, de New York.

K. C. Irving s'était établi aux Bermudes en 1972, en admettant qu'il agissait ainsi à des fins fiscales.

Le fonds Irving est indépendant de son legs personnel de 900 000 $ et son testament précise que les gestionnaires peuvent verser une partie ou la totalité de son revenu ou de son actif, à leur discrétion, «même si le revenu ou l'actif du fonds n'est cédé qu'à une seule personne».

Irving protège même ses gestionnaires qui pourraient avoir des intérêts dans ses compagnies «en qualité de partenaires, d'administrateurs, de directeurs ou d'employés» en décrétant «qu'ils peuvent transiger dans le cas de toute corporation ou entreprise, comme si aucun lien ne les liait à elle».

Une jeune femme succombe aux blessures subies au cours d'un accident

LUCIE CÔTÉ

■ Grièvement blessée lors de l'accident impliquant un camion-remorque, mardi soir, sur l'autoroute 15 sud, une jeune femme de Brossard est décédée hier matin à l'Hôpital général de Verdun.

Johanne Lapointe, âgée de 27 ans, était à bord de la première automobile qui a croisé le camion-remorque chargé de carcasses de voitures aplaties et de pièces éparses destinées à la ferraille. Sans doute à cause de sa vitesse excessive, le camion-remorque qui filait vers le sud s'est renversé sur le côté gauche en sortant d'une courbe à la hauteur de l'avenue Atwater. Il a poursuivi ainsi sa course sur plusieurs mètres, avant de s'immobiliser, obstruant les troies voies.

Son lourd chargement s'est littéralement envolé, a raconté, médusé, un homme impliqué dans l'accident, pour aller percuter contre les autos arrivant en sens contraire du pont Champlain et se dirigeant vers Montréal.

La scène de l'accident permet aux policiers de croire que la Mercury Tracer où prenait place la victime — et une autre jeune femme de 28 ans, qui a elle aussi subi de graves blessures — a été heurtée par une ou plusieurs carcasses qui ont rebondi des dizaines de mètres vers l'arrière, provoquant un carambolage.

Les pompiers ont dû découper la voiture pour venir en aide aux deux grandes blessées.

Le tableau le plus dramatique, une demi-douzaine de voitures agglutinées, tordues, disparaissant sous un amas de ferraille, a alarmé les ambulanciers accourus sur les lieux. Mais les cinq ou six occupants de ces véhicules qui ont été traités n'ont subi que des blessures mineures.

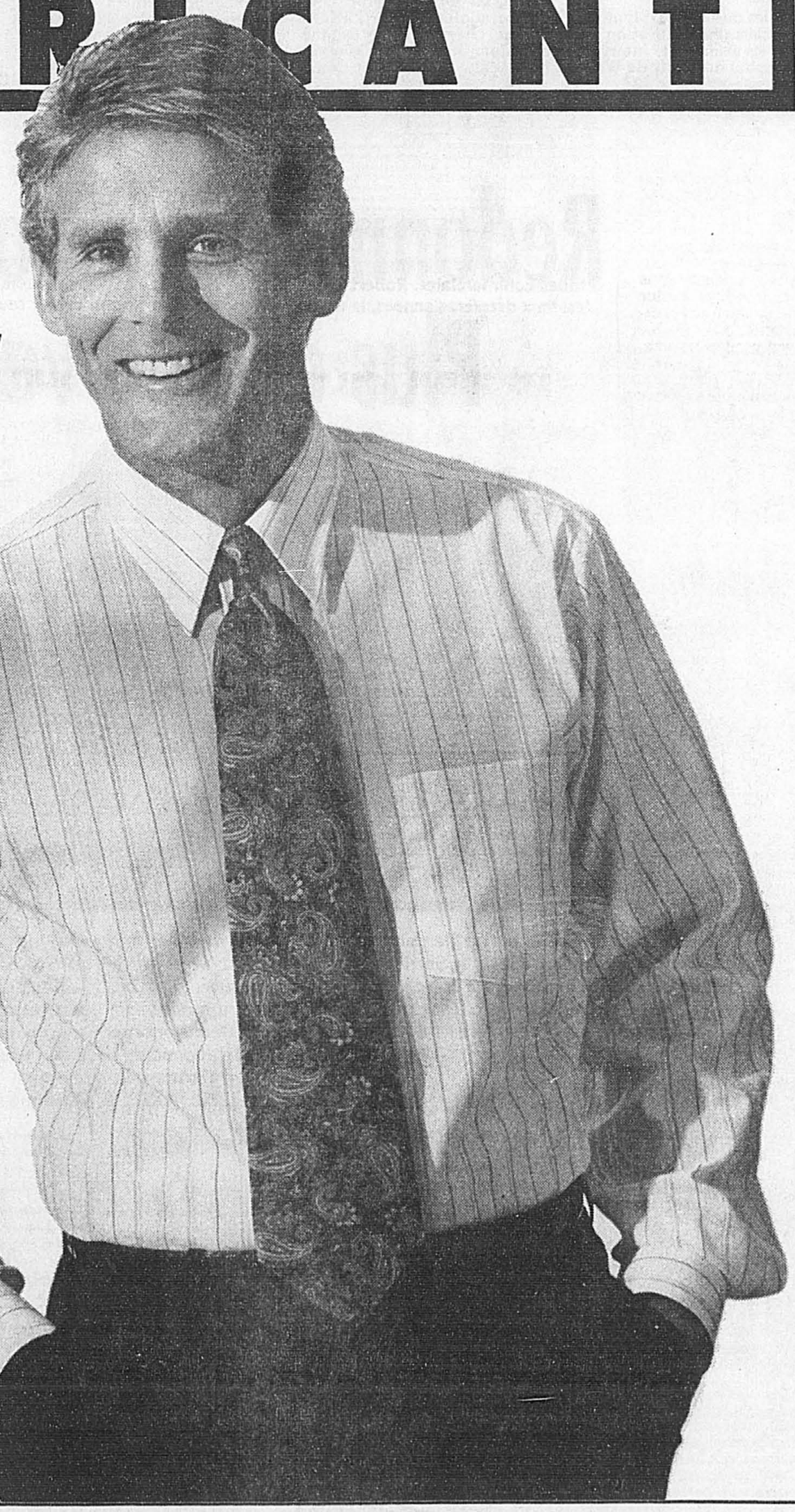
Des accusations, de conduite dangereuse ou — plus grave — de négligence criminelle, pourraient éventuellement, au terme de l'enquête menée par la Sûreté du Québec, être portées contre le conducteur du camion-remorque.

L'accident s'est produit juste avant 22 h mardi, mais ce n'est qu'à six heures hier matin que la circulation a été complètement rétablie sur le pont Champlain.

OFFRE SPÉCIALE DU FABRICANT

Nous avons fait un achat volumineux pour vous offrir ces chemises habillées Arrow au meilleur prix possible. Seulement chez Eaton !

19,99



Chemises habillées « Fairfield », confectionnées au Canada par Arrow. Lorsque l'on vous offre des chemises de marque reconnue d'une telle qualité pour moins de vingt dollars, vous savez que vous faites une excellente affaire ! Variété de rayures et de tons unis en mélanges de polyester et coton. Taille courante. Encolure 14½ à 17½ ; manches 32 à 35.
Vendues à ou par tous les magasins Eaton.
Rayon des vêtements pour hommes, 228.
Venez ou composez : 284-8484

Fait au Canada



EATON

Argent remis si la marchandise ne satisfait pas